

SARRALTROFF



H. Scheffer

Echos Municipaux 2006

Le dessin de la page de garde est de Scheffer Albert de Sarraltroff.

Il s'agit d'un dessin d'après nature du village vu de la Sarre, aux alentours du moulin Rein.

Monsieur Scheffer, retraité de la SNCF, s'adonne avec succès depuis de nombreuses années au dessin et à la peinture.

Album souvenir



Fête de Noël du personnel communal



*Une attention toute particulière pour
M. le maire...*



Les aînés, hôtes de la municipalité



Les vœux du maire

L'année 2007 sera une année d'élections. Quels que soient ceux qui seront élus, ils auront à assumer une lourde tâche dans un contexte international difficile, celui d'une énergie de plus en plus rare et chère, dans un environnement de plus en plus fragilisé au point de vue climatique et par la pollution, avec, en fond de tableau, l'emploi et la sécurité.

Il est de l'intérêt de tous que la réussite soit au bout du chemin.

Il est aussi de la responsabilité de chacun d'œuvrer à celle-ci.

Que 2007 réponde aux vœux et à l'espérance que nous nourrissons tous pour notre commune, notre pays, l'Europe, le monde et les hommes.

Bonne Année, Bonne Santé.

Votre Maire.

Le mot du maire

Si les comptes sont bons, ce bulletin communal représente le " 40^{me} numéro ", c'est-à-dire le 40^{ème} bulletin communal depuis que l'habitude a été prise d'éditer ce genre d'outil d'information. On a l'impression que c'était hier et pourtant... Les années 60, c'était la fin de l'après guerre, la reprise économique et industrielle dans ce qu'on appelait les " 30 Glorieuses ". Et le Conseil nourrissait déjà des projets, projet d'extension du village, projets de modernisation des équipements.

Aujourd'hui aussi, nous avons des projets, mais on a l'impression qu'une époque se termine et qu'une autre commence. Que tout change. Même le climat. Et que des problèmes que nous ne soupçonnions même pas vont occuper le devant de la scène dorénavant. Le monde entier est à notre porte avec ses problèmes, et ce n'est pas qu'une image mais une réalité :

- la grippe aviaire, ou toute autre pandémie grippale, peut se déclencher d'un jour à l'autre, n'importe où en quelques heures, à partir du pays le plus lointain,
- pour l'emploi, nous sommes tributaires des marchés des matières premières et énergétiques, de la concurrence internationale,
- il en est de même pour la sécurité, le climat...

Au cours de l'année 2006, notre village a été victime de deux fortes inondations par ruissellement :

- le 17 septembre, de fortes pluies ont provoqué une remontée des eaux par les réseaux saturés,
- le 3 octobre on a assisté à une surcharge des cours d'eau et des terres qui n'arrivaient plus à absorber les pluies et eaux de ruissellement.

A ces deux dates les habitations qui se trouvent dans les points bas du village ont eu à souffrir des excès d'eaux venues de plus haut. Plusieurs points ont été particulièrement touchés :

- le quartier du Breuil,
- les abords de la Lach (Rue de Fénestrang),

- le bas du village (Rue de la Fontaine).

D'autres localités ont été touchées et l'état de catastrophe naturelle doit être prononcé. Il s'agissait de pluies torrentielles, exceptionnelles, à caractère cyclonique.

Toutefois, nous sommes obligés de reconnaître, devant la répétitivité de ces phénomènes qualifiés au départ " d'accidentels, d'exceptionnels ", que cela risque d'être une situation habituelle. Cette prise de conscience doit nous amener à réagir. Certes, nous ne réussirons pas à endiguer le mal à nous seul. Pour parer à l'urgence, nous allons faire procéder le plus rapidement possible :

- au niveau de la Lach : à la suppression de la réserve incendie,
- dans le bas du village : à la création

risques des eaux " et que ce problème, vu son envergure, ne peut être traité qu'en le repensant dans sa globalité : il ne s'agit pas de déplacer le problème chez le voisin...

Puisque nous parlons des problèmes d'eau, j'en viens à celui qui a semé comme une tempête chez certains dans le village, à savoir l'assainissement. Notre propos n'est pas de polémiquer, mais il faut admettre que les esprits se sont échauffés à tort, même s'il l'on peut nous reprocher un certain manque d'information. En fait, c'est le collecteur d'orage ou plutôt sa localisation qui a posé problème. Nous avons, devant cette levée de boucliers, demandé au Cabinet d'Etudes BEREST (étude financée par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg) de



Travaux réalisés rue de la Fontaine

d'une digue de retenue des eaux avant le passage du chemin de fer avec délestage de l'eau vers le fossé le long de la ligne SNCF,

- au niveau du quartier du Breuil au curage et à la création de fossés pour essayer de capter les eaux du " Wolzingen " sans passer par le réseau d'assainissement.

Vos représentants ont d'ailleurs assisté à des réunions en Sous Préfecture car, comme vous le savez, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg a la compétence " Prévention des

trouver une solution alternative : à l'heure actuelle, plusieurs solutions différentes sont à l'étude. Nous verrons. Pour l'instant, on ne peut en dire plus...

Pour ce qui est de l'installation des nouvelles canalisations d'assainissement dans la Rue de la Fontaine, il convient de dire, mais peut-être nous trompons nous aussi, que les riverains sont satisfaits des travaux réalisés et de la disparition des remontées d'odeurs venant du réseau. Je tiens à signaler que les branchements individuels ont été

pris en charge intégralement par la collectivité alors qu'on aurait pu les laisser à la charge des riverains ; de plus, entre chaque habitation et le réseau, un siphon empêchant la remontée des odeurs a été installé (cette prise en charge correspond à un surcoût de travaux s'élevant, pour la seule Rue de la Fontaine, à 64.163 € HT !!!). Il en sera de même pour les autres rues.

Les prochains travaux de la Rue de la Fontaine consisteront en réaménagement et sécurisation : rétablir la fontaine d'antan et la chaussée. Nous avons la chance pour mener à bien ce projet de bénéficier d'une aide conséquente de RTE (constructeur de la ligne 400.000 V Marlenheim-Vigy) dans le cadre de son programme d'accompagnement de projets.

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises l'implantation, par RTE, du futur poste de transformation électrique de Sarrebourg-Nord au Bergholz qui sera un maillon essentiel de la nouvelle ligne 400.000 volts. Ce projet est entré dans sa phase active durant l'automne 2006 : 5 hectares de terrain (sur les bans de Sarraltroff et Hilbesheim) subissent actuellement l'assaut des pelleteuses et niveleuses. Une tranchée a été dégagée dans la forêt du Weiherwald, et les pylônes électriques, certes imposants, seront installés en 2007. Le programme d'accompagnement de projet est censé compenser la gêne visuelle engendrée par ces pylônes.

Dans le domaine de la sécurité routière, 3 ralentisseurs ont été installés dans la rue des Vergers avec la création d'une ZONE à 30 km/h. Les effets sur la vitesse des véhicules dans cette artère semblent, pour l'instant, porter leurs fruits.

Pour ce qui concerne la liberté de circulation dans les rues, là aussi, il faut essayer de nous prémunir face à d'éventuelles chutes de neige. La commune a fait l'acquisition d'une lame de déneigement avant et d'une saleuse afin de permettre un meilleur et plus rapide déneigement des rues de la commune.

Enfin, j'en viens à un autre problème préoccupant. Nous avons déjà évoqué le problème de la baisse de la natalité et ses répercussions possibles sur le fonctionnement de nos écoles : 6 naissances en 2005 et à ce jour 5 naissances en 2006 ne suffiront pas à pérenniser le fonc-



Ralentisseur rue des Vergers

tionnement des classes. Malheureusement, l'Education Nationale prévoit des fermetures de classes et des regroupements scolaires. Sauf redressement difficilement prévisible cette perspective évoquée depuis longtemps est à notre porte. Nous en discuterons avec les parents

pour finir au cimetière. Celui de Sarraltroff s'avérant exigu, il a été étendu sur l'aire de l'ancienne ferme Hiegel acquise en 1996. Une communication avec l'ancien cimetière a été aménagée, les allées sont prêtes, un ossuaire, un jardin du souvenir et une allée du souvenir ont été mis en



Extension du cimetière

d'élèves, avec l'Education Nationale pour envisager l'avenir de la façon la meilleure possible mais un regroupement scolaire paraît inévitable.

Et ce malgré la création d'une vingtaine de parcelles de construction dont 9 dans notre futur Lotissement des Prunelles. Là aussi, tout comme dans la réalisation de travaux connexes de prévention d'inondations, nous avons été pénalisés par le blocage du remembrement du fait du passage de la ligne LGV. Il convient toutefois de reconnaître que les autres villages sont eux aussi confrontés à ces problèmes d'effectifs scolaires.

Quel que soit notre âge et notre fortune, nous quitterons la vie un jour

place. L'ensemble a été clôturé. Le cimetière restera donc au milieu du village.

Que cette évocation de la fin de vie nous incite à moins de passions, à plus de pondération et de tolérance. Ainsi finissent toutes choses, cela n'est pas nouveau.

Cela ne m'empêchera pas de vous souhaiter du fond du cœur une santé la meilleure possible avec le maximum de bonheur, tout en remerciant toutes celles et tous ceux qui auront contribué à l'épanouissement de Sarraltroff l'an passé.

Bonne Année 2007.

Votre maire, Francis Mathis

Etat civil 2006

(Arrêté au 22 décembre 2006)



N aissances

BRICOUT Maxime Olivier Nicolas
le 1^{er} février 2006 à Sarrebourg

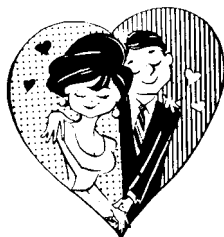
SCHOEFFLER Grégory
le 6 juin 2006 à Sarrebourg

AIT BASSOU Saida
le 19 juin 2006 à Sarrebourg

STAAB Iléana
le 29 septembre 2006 à Sarrebourg

KARLESKIND Ethan Gilbert Alain
le 11 décembre 2006 à Sarrebourg

*Bienvenue aux nouveaux-nés et
toutes nos félicitations aux parents*



*M*ariage

Jérôme FRANCOIS et
Fanny WEHRLE
le 19 août 2006

Michel CHARLE et
Valérie MAZERAND
le 26 août 2006

*Sincères félicitations aux jeunes
époux*



D écès

FRIANT Cécile Catherine
née MAZERAND
le 27 février 2006

FROEHLICHER Adèle née RENO
le 31 août 2006

DOUVIER Alain Joseph
le 13 septembre 2006

WIRIG Albert Aloïse
le 24 septembre 2006

FILLINGER Adrienne née GROSSE
le 26 novembre 2006

RABOT Brigitte Marie
le 6 décembre 2006

DOUVIER Raymond
le 21 décembre 2006

*Nos sincères condoléances aux
familles*

Hommage



LE PERE ANTOINE BRUNNER

Le père Antoine Brunner (1934 – 2006) était l'ancien curé de Sarraltroff (1985 – 1994). Il est décédé la veille de l'Ascension 2006.

Originaire de Saint Louis près de Arzwiller où il est né, il était entré au petit séminaire de Saint Pierre en 1946 avant de suivre une formation dans les établissements des Missions Africaines de Haguenau, du Zinswald et de Chanly. Il reprend ses études de théologie après son service militaire au Maroc en 1957.

A la fin de ses études, il est affecté en Côte d'Ivoire où il exerce son ministère durant 7 années.

En 1972, il revient en Lorraine et se met au service du Diocèse d'abord à Clouange, puis à Hilbesheim avec les paroisses de Sarraltroff, Helling, puis à Haselbourg et auprès de la Communauté du Zinswald.

Mais sa santé déclinant, il passera les dix dernières années à Saint Pierre.

Budget de la commune

COMMUNE DE SARRALTROFF
BUDGET PRIMITIF 2005 - COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - BUDGET PRIMITIF 2006
Section de Fonctionnement - DEPENSES

CHAPITRES M 14	B.P. 2005 (Prévisions)	C.A. 2005 (Résultats)	B.P. 2006 (Prévisions)
FONCTIONNEMENT : Dépenses	474 885,00 €	202 406,02 €	423 013,00 €
60 - Achat et variation des stocks	28 600,00 €	28 284,42 €	31 800,00 €
61 - Services extérieurs	24 000,00 €	20 149,64 €	21 900,00 €
62 - Autres services extérieurs	13 850,00 €	11 124,57 €	13 150,00 €
63 - Impôts Taxes	4 100,00 €	2 837,00 €	2 900,00 €
64 - Charges de personnel - 012 -	94 250,00 €	90 959,23 €	99 660,00 €
65 - Autres charges courantes	40 850,00 €	40 208,78 €	42 250,00 €
66 - Charges financières	8 550,00 €	8 842,38 €	10 700,00 €
67 - Charges exceptionnelles	30 200,00 €	- €	- €
042 - Transfert entre sections - Op Ordre	- €	- €	2 405,00 €
023 - Virement Sect° d'investis.	230 485,00 €	----	198 248,00 €

COMMUNE DE SARRALTROFF
BUDGET PRIMITIF 2005 - COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - BUDGET PRIMITIF 2006
Section de Fonctionnement - RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 2005 (Prévisions)	C.A. 2005 (Résultats)	B.P. 2006 (Prévisions)
FONCTIONNEMENT : Recettes	474 885,00 €	289 770,22 €	423 013,00 €
70 - Produits Domaine et Ventes	13 100,00 €	13 202,96 €	7 700,00 €
73 - Impôts et Taxes	131 800,00 €	134 394,19 €	131 331,00 €
74 - Dotations Subventions Partic.	133 000,00 €	135 115,80 €	135 310,00 €
75 - Autres Prod de Gestion Cour.	105 300,00 €	5 000,46 €	99 572,00 €
013 - Remb. sur salaire CEC CES	1 000,00 €	2 051,95 €	1 000,00 €
76 - Produits financiers divers	30,00 €	4,86 €	- €
77 - Cession d'immob. Vente Terr	30 150,00 €	- €	- €
79 - Transfert de charges (assur)	- €	- €	- €
002 - Excedent de Fonct° reporté	60 505,00 €	----	48 100,00 €

COMMUNE DE SARRALTROFF

DETAIL DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET DES SUBVENTIONS

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2005 (travaux réellement réalisés)

PROGRAMMES DE TRAVAUX	article	SOMME AU BUDGET PRIMITIF	SOMME DEPENSEE (factures payées)	SOMME ENCAISSEE (subventions reçues)
Acquisition de matériel et mobilier	/	4 000,00 €	1 518,04 €	- €
Bâtiment Eglise	/	48 500,00 €	33 290,06 €	17 968,00 €
Eclairage public	/	9 000,00 €	- €	- €
Raccord Eau SCHNEYMUHLE	/	15 000,00 €	- €	- €
Viabilité CHAPELLE et COTES DU MESSE	/	12 000,00 €	2 994,43 €	- €
Nouveau Cimetière	/	32 265,00 €	- €	- €
Entrepot et Atelier Municipal	/	104 000,00 €	69 581,29 €	7 555,00 €
Voirie et trottoirs dans diverses rues	/	64 700,00 €	67 196,81 €	18 220,00 €
Viabilité RUE DE LA FORET	/	43 300,00 €	59 893,86 €	- €
SANS OPERATION - Remb Capital Emprunt	/	193 450,00 €	42 980,29 €	284 392,46 €
				- €
TOTAL		526 215,00 €	277 454,78 €	328 135,46 €

INVESTISSEMENTS - BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2006

PROGRAMMES DE TRAVAUX	art-opérat	DEPENSES PREVUES	RECETTES PREVUES	SOLDE A LA CHARGE DE LA COMMUNE
Acquisition de matériel et mobilier (solde de fonds)	2188-20	27 048,00 €	- €	- €
Bâtiment Eglise	21318-12	16 900,00 €	8 000,00 €	8 900,00 €
Equipement déneigement	2188-20	7 500,00 €		7 500,00 €
Eclairage public	21318-17	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
Stade Municipal - Electricité et Eclairage	21318-28	8 000,00 €		
Raccord Eau SCHNEYMUHLE	21538-24	15 600,00 €	- €	15 600,00 €
Nouveau Cimetière	21316-16	33 500,00 €	18 185,00 €	15 315,00 €
Entrepot et Atelier Municipal	21318-15	58 390,00 €	10 000,00 €	48 390,00 €
Voirie Rues Diverses - Ralentisseurs Rue Vergers	2151-23	16 000,00 €	17 200,00 €	1 200,00 €
Bâtiment Mairie	21311-11	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
Achat de terrains nus (forêt Weiherwald)	2111-22	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
Virement sur le Budget Annexe LOTISSEMENT	27638-OFI	61 000,00 €	- €	61 000,00 €
TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (recettes)	10223	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
FONDS COMPENSATION TVA - FC TVA	10223	- €	20 700,00 €	20 700,00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	*021	- €	198 248,00 €	198 248,00 €
Vente de terrains RUE DE LA FORET	*024	- €	12 000,00 €	12 000,00 €
DEFICIT REPORTE ANNEE N-1 (art. 1068)	1068	99 770,00 €	99 770,00 €	- €
Amortissement des Immobilisations (Logiciels)	28	- €	2 405,00 €	2 405,00 €
SANS OPERATION - Remb Capital Emprunt	1641	35 800,00 €	- €	35 800,00 €
TOTAL		391 508,00 €	391 508,00 €	/

Construction d'une Maison de l'Emploi : un guichet unique au cœur du bassin d'emploi

Une Maison de l'Emploi va être aménagée par la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG, dans un bâtiment municipal situé à SARREBOURG, 11 rue ERCKMANN - CHATRIAN. La Maison de l'Emploi du Sud - Mosellan a été labellisée dès juillet 2005 ; elle a ainsi été parmi les premiers projets validés en FRANCE.

Son siège, Rue ERCKMANN - CHATRIAN, bénéficiera d'une situation centrale, à proximité des gares SNCF et routière de SARREBOURG, ainsi que de l'ANPE.

En réunissant ainsi en un même lieu l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi, la Maison de l'Emploi du Sud-Mosellan permettra d'améliorer l'efficacité des moyens existants.

Généralisation du compostage individuel et cession de récupérateurs à eau pluviale

Au printemps 2006, la Communauté de Communes s'est engagée dans une vaste opération de mise à disposition de composteurs individuels de 325



litres, à destination des ménages de son territoire. De multiples actions de communication et animations ont été engagées, si bien qu'aujourd'hui plus de 500 composteurs ont été cédés. Le succès de l'opération a dépassé les espé-



rances. L'objectif de cette action est de traiter " à la source " une partie importante des déchets ménagers (+ ou - 20 % de la production), tout en fournissant un amendement organique de qualité au sol.

Il est toujours possible actuellement d'acquérir des composteurs au prix unitaire de 15 €, en se rendant au siège administratif de la Communauté de Communes. Une nouvelle opération de sensibilisation sera engagée au printemps 2007, assortie d'une proposition d'acquisition de récupérateurs à eau de pluie.

Du nouveau dans le tri

Désormais, **les bouteilles d'huile vides peuvent être triées !** Déposez-les dans votre **bac jaune !**

De la même façon, **les bouteilles et flacons vides ayant contenu du pétrole désaromatisé pour le chauffage, du liquide antigel ou du lave-vitre** sont recyclables. Eux aussi sont destinés au **bac jaune.**

Déchets ménagers : au 1^{er} janvier 2007, la Redevance Spéciale est enfin généralisée.

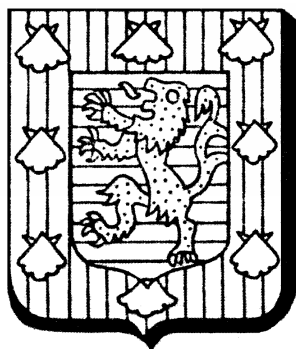
La Communauté de Communes a décidé en 2005 de mettre en place la Redevance Spéciale : elle concerne spécifiquement les **déchets ménagers assimilés**, collectés par ses soins.

Les communes - membres et les diverses administrations (collèges, lycées, maisons de retraite...), déjà concernées depuis mars et juin 2006 vont être suivies par les commerçants et artisans à partir de janvier 2007.

Cette Redevance Spéciale vise à **établir une équité dans le financement du service** qui, jusqu'à, présent, était majoritairement assuré par les ménages. En effet, les déchets déposés par les trois catégories de producteurs ci dessus ont un coût, jusqu'à présent pas ou insuffisamment pris en charge à travers la Taxe d'Enlèvement. Dès 2007, **le financement de la gestion des déchets sera mieux équilibré**, ceci avec une contribution du budget principal de la collectivité très minorée par rapport au passé.

Zoom sur les déchets verts

Beaucoup trop de déchets verts sont encore déposés dans les conteneurs d'ordures ménagères. Ils ne sont pas à leur place ! Notre Centre d'Enfouissement de HESSE ne doit recevoir que des déchets ultimes. Or, les déchets verts sont valorisables ! Afin de réduire les tonnages enfouis, changeons nos habitudes et utilisons d'avantage les services de la déchèterie ou compostons les dans notre jardin. Il convient de noter que le service de collecte a reçu comme consigne de ne plus collecter les déchets verts.



L'agenda des manifestations

Période septembre 2006 - septembre 2007

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
24 septembre 2006	Fête Patronale	Sports Réunis
20 octobre 2006	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
21 octobre 2006	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
12 novembre 2006	Armistice 1918	UNC Anciens Combattants
17 novembre 2006	Assemblée Générale	Arboriculteurs
3 décembre 2006	Repas de Fin d'Année	Club de l'Amitié
7 décembre 2006	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
9 décembre 2006	Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
15 décembre 2006	Fête de Noël des Ecoles	Groupe Scolaire
5 janvier 2007	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
12 janvier 2007	Assemblée Générale	Donneurs de Sang Bénévoles
19 janvier 2007	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
26 janvier 2007	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
16 février 2007	Assemblée Générale	Souvenir Français
10 mars 2007	Soirée MOULES - FRITES	Amicale des Sapeurs Pompiers
16 mars 2007	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
15 avril 2007	Repas du 3e Age	Commune
28 avril 2007	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
6 mai 2007	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
20 mai 2007	Communion	Paroisse
2 juin 2007	Pizza Flamm à Domicile	Sports Réunis
10 juin 2007	Fête Dieu	Paroisse
6 juillet 2007	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
7 et 8 juillet 2007	Fête Champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers
22 juillet 2007	Fête des Vieux Métiers et Brocante	Sports Réunis
23 septembre 2007	Fête Patronale	Sports Réunis

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2006

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 9 JANVIER 2006 à 20 h 00.

PRESIDENT Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS Poirot B, Kugler B, Weber G, Berger D, Geoffroy A, Hacquard A, Schnitzler L, Fillingner JM, Jacob P, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dubois A, Dresch N, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire souhaite, en ce début d'année 2006 ses meilleurs vœux aux membres du conseil municipal puis expose quelques communications =

- la signature des actes de vente des 11 parcelles à construire situées dans la rue de la Forêt est prévue au cours du mois de janvier. Nous avons déjà réceptionné en mairie quelques demandes de permis de construire.
- l'entretien des berges de la Sarre (géré par les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg) est actuellement en cours sur la Commune. Il devrait s'étaler sur 2 à 3 semaines.
- les services de l'Equipement de PHALSBOURG vont être transférés dans les locaux et les Bureaux de SARREBOURG (rue de Lunéville). Monsieur BALL, Ingénieur DDE, responsable de la Subdivision de Phalsbourg quittera ses fonctions prochainement.
- Le contrat de travail de la Femme de ménage de l'Ecole Primaire a été renouvelé (du 1er janvier 2006 au 31 août 2007).

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Travaux d'assainissement dans les Rues de la Commune – Convention avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg**
- 2. Travaux sur les vitraux de l'Eglise paroissiale – Demande de Subvention**
- 3. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Numérisation des plans cadastraux**
- 4. Achats de terrains**
- 5. Création d'un poste d'Agent Territorial des Services Techniques**

DIVERS

- a. Redevance spéciale pour Ordures ménagères
- b. Reprise de la procédure de remembrement foncier sur Sarraltroff – Position de la Ville de Réding
- c. Présentation du plan de travaux d'assainissement pluriannuel (Com. Comm. Aggl Sarrebourg)

- 1. Travaux d'assainissement dans les Rues de la Communes – Convention avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de réfection des réseaux d'assainissement de la commune, initiés par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, conformément à ses statuts, vont débuter prochainement. Il précise que ces travaux sont soumis à l'acceptation d'un plan pluriannuel (sur une base de 6 années) et qu'ils sont régis par la signature d'une convention entre les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et la Commune de Sarraltroff. Puis le maire présente le tableau relatant le plan pluriannuel (avec les estimations chiffrées annuellement) ainsi que les termes de la convention s'y rapportant. Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après échanges de vues et délibération =

DECIDE D'APPROUVER le plan de prévisions des travaux d'assainissement (plan pluriannuel sur 6 ans) tel qu'il a été présenté,

ACCEPTE les termes de la convention régissant la réalisation de ces travaux et AUTORISE le Maire à signer la présente convention.

2. Travaux sur les vitraux de l'Eglise paroissiale – Demande de Subvention

Le Maire informe les membres du conseil municipal que certains vitraux de l'Eglise Paroissiale ont subi des dégradations dues aux fortes chaleurs de ces derniers étés. Il est possible de procéder à leur réfection. Ce type de travaux est subventionné par le Conseil Général de la Moselle. Il présente ensuite aux conseillers municipaux le devis de ces travaux établi par l'Atelier VERRE LUISANT (Anne Holtzer) de Saint-Quirin pour un total HT de 5.455,00 € et un TTC de 6.524,18 €. Le Maire ajoute enfin que cette demande de subvention au Département de la Moselle sera transmise par l'intermédiaire des services du SIVUT du Pays de Sarrebourg. Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le projet de travaux de réfection des vitraux de l'Eglise Paroissiale,

APPROUVE les données du devis présenté et annexé à la présente délibération,

PREND NOTE et prévoit l'inscription des fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux au Budget Primitif Communal 2006 (voté en mars prochain),

SOLLICITE la Subvention du Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux (ceci par l'intermédiaire du SIVUT du Pays de Sarrebourg),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Numérisation des plans cadastraux

Le Maire expose au Conseil Municipal que la nécessité de moderniser la cartographie communale ainsi que la recherche d'une plus grande cohérence et d'économies d'échelle dans le traitement du territoire communautaire a conduit le Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, dans le cadre de sa séance du 15 décembre 2005, à initier le transfert d'une nouvelle compétence, intitulée " numérisation des plans cadastraux des communes-membres ". Il ajoute que si ce transfert était effectif, il permettrait à la Communauté de confier à un prestataire unique la numérisation des planches cadastrales et de solliciter un conventionnement et la labellisation des données auprès de la Direction Générale des Impôts, cette dernière assurant par la suite la mise à jour des données. Un partenariat financier privilégié pourrait par ailleurs être noué avec le Conseil Général de la MOSELLE, via le dispositif de la P.A.D.T.M.. Aussi, il est proposé au Conseil de délibérer, conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue d'approuver la modification des compétences de la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG, par transfert de la compétence intitulée " numérisation des plans cadastraux des communes – membres ". Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après échange de vues et délibération =

DECIDE D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg par intégration de la compétence intitulée " NUMERISATION DES PLANS CADASTRAUX DES COMMUNES-MEMBRES ",

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Achats de terrains

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRE(S) :

Mr NOE Pierre Eugène – Mme BECKER épouse NOE Annie – 1 rue du Moulin – 67320 GOERLINGEN

LISTE DES PARCELLES

- 1/ Section B N° 45 Lieu-dit HEIDENMATT
Superficie : 18 ares 56 ca
- 2/ Section B N° 55 Lieu-dit HEIDENMATT
Superficie : 17 ares 75 ca
- 3/ Section B N° 56 Lieu-dit HEIDENMATT
Superficie : 15 ares 40 ca
- 4/ Section B N° 57 Lieu-dit HEIDENMATT
Superficie : 15 ares 40 ca

SOIT UN TOTAL DE 67 ARES 11 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de 23,00 euros l'are soit un total général de :

23,00 €uros X 67,11 ares = 1.543,53 €uros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Création d'un poste d'Agent Territorial des Services Techniques

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Contrat Emploi Consolidé (CEC en place depuis plusieurs années) s'achèvera le 31 janvier 2006.

Conformément à la législation en vigueur, il est possible de créer un poste d'agent non titulaire dans le grade de AGENT TERRITORIAL DES SERVICES TECHNIQUES. L'employé actuellement en CEC pourrait donc bénéficier d'un poste de ce type à hauteur d'une durée hebdomadaire de 30 heures (durée identique à celle effectuée en poste CEC).

Après délibération et un long échanges de vues sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un poste d'Agent Territorial des Services Techniques non titulaire ceci à compter du 1er février 2006, ceci pour une durée de SIX mois soit jusqu'au 31 juillet 2006, afin de seconder l'agent technique qualifié,

FIXE la durée hebdomadaire de ce poste à 30 heures soit 30/35ème,

DECIDE que la rémunération du salarié sera calculée sur la base du 1er échelon de l'échelle indiciaire du grade d'Agent Territorial des Services Techniques (pour 30/35ème),

AUTORISE le Maire à signer, avec l'employé, le contrat de travail corres-

pondant ainsi que les mandats de rémunération et toutes les autres pièces se rapportant à ce dossier.

POINTS DIVERS

a. Redevance spéciale pour Ordures ménagères

Le maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, gérant les collectes, transports et traitements des ordures ménagères sur la commune, souhaite instaurer, pour la commune, une redevance spéciale pour ces services (containers gris). Cette redevance serait calculée sur les volumes des containers gris mis à dispositions et utilisés dans les bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, écoles, cimetière...). Le maire précise qu'une étude est en cours pour chiffrer réellement les besoins en quantités de containers, dans cette optique, il sera nécessaire de valoriser et sensibiliser les utilisateurs sur le tri sélectif dans ces endroits. Une délibération sera prise ultérieurement sur ce sujet.

b. Reprise de la procédure de remembrement foncier sur Sarraltroff

Position de la Ville de Réding

Le maire informe les membres du conseil municipal que les travaux concernant le dossier de remembrement du ban communal de Sarraltroff ont actuellement repris. L'étude complémentaire confiée à ECOLOR de Fénétrange est en cours. Concernant les communes voisines de Sarraltroff, touchées par les extensions de ce remembrement sur leur ban respectif, la Ville de REDING s'oppose à ce que l'extension en question soit appliquée sur son ban communal.

c. Présentation du plan de travaux d'assainissement pluriannuel (Com. Comm. Aggl Sarrebourg)

Le Maire présente le tableau (voir page précédente) précisant les prévisions chiffrées concernant les travaux de réfection du réseau d'assainissement de la Commune :

La commission des travaux et la commission des finances se réunira prochainement (25/01/2006) afin d'étudier, avec les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, ces prévisions et les travaux qui en découleront.

Après un court échange de vues = Vérifications des systèmes d'assainissement autonomes

Programme pluriannuel pour les travaux d'assainissement - le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

Années	Ordre de priorité	Tranche	Nature	Financement	Coût	Coût majoré
1	1	Rue de la Fontaine	Bassin de pollution (critique)	Communal	176 000 €	211 200 €
1			Extension de réseau	Communal	71 075 €	85 290 €
1			Bassin de pollution (surcoût décennal)	Communal	68 000 €	81 600 €
1		Rue de la Sarre	Extension de réseau	Communal	81 650 €	97 980 €
	Total 1				396 725 €	476 070 €
2 & 3	2	Collecteur Intercommunal	Extension de réseau	Intercommunal	433 000 €	519 600 €
2 & 3			Poste de refoulement	Intercommunal	50 000 €	60 000 €
2 & 3		Secteur SUD (Breuil)	ECP	Communal	28 500 €	34 200 €
2 & 3			Extension de réseau	Communal	100 800 €	20 960 €
2 & 3			Renforcement débit décennal	Communal	14 500 €	17 400 €
2 & 3			Raccordement	Communal	57 500 €	69 000 €
	Total 2				684 300 €	821 160 €
4	3	Secteur NORD (Forêt)	Extension de réseau	Communal	62 200 €	74 640 €
4			Renforcement débit critique	Communal	40 000 €	48 000 €
4			Renforcement débit décennal	Communal	56 075 €	67 290 €
4			Raccordement	Communal	23 000 €	27 600 €
	Total 3				181 275 €	217 530 €
5 & 6	4	Rue de la Côte (arrière)	Extension de réseau	Communal	43 500 €	52 200 €
5 & 6		Rue des Jardins	Extension de réseau	Communal	27 000 €	32 400 €
5 & 6		Secteur CENTRE	Raccordement	Communal	108 100 €	129 720 €
5 & 6		Autres secteurs	Raccordement	Communal	225 400 €	270 480 €
	Total 4				404 000 €	484 800 €
6	5	Rue des Faisans	Extension de réseau	Communal	34 500 €	41 400 €
6			Poste de refoulement	Communal	50 000 €	60 000 €
	Total 5				84 500 €	101 400 €
	Total				1 750 800 €	2 100 960 €

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2006

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 20 FEVRIER 2006 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Poirot B, Kugler B, Weber G, Dubois A, Dresch N, Geoffroy A, Hacquard A, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

- Monsieur Daniel BERGER, membre du conseil municipal a donné sa démission à cette fonction à la date du 12 janvier 2006.
- La sirène d'alerte située sur le toit de l'école maternelle a été réparée par la Société SASSO (aidée de HERTZOG - Nacelle). L'antenne TV de l'Ecole maternelle, devenue dangereuse (risques de chute) a été démontée et descendue du toit.
- Martine NEUROHR, Aide Maternelle est en arrêt de maladie depuis le 23 janvier 2006. Une délibération sera prise au cours de cette séance pour valider son remplacement.
- Sur le dossier de Remembrement communal, RFF demande un délai supplémentaire d'étude de 3 mois pour réaliser et définir le tracé définitif de la ligne LGV EST sur notre commune.
- Monsieur Jean-Marie COLLIN, domicilié 26 rue de la Forêt à SARRALTROFF, a été nommé chef de corps du centre d'intervention des sapeurs pompiers de Sarraltroff, ceci à la date du 12 janvier 2006, en remplacement du lieutenant René ROTH.
- Le repas annuel du 3e age aura lieu cette année le 2 avril. Il sera prévu prochainement une réunion de la commission communale des fêtes afin de préparer cette cérémonie.

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Travaux à l'Eglise = Vitraux et Sonnerie Civile = demande de subvention DGE**
- 2. Participation de la Commune aux travaux réalisés sur le Temple Protestant de Sarrebourg**
- 3. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg = Redevance spéciale pour ordures ménagères**
- 4. Création d'un poste de Agent Territorial des Services Techniques - Remplacement Aide Maternelle et Ménage à l'Ecole Maternelle**
- 5. Location de la Chasse 2006 - 2015 = frais de répartition entre les propriétaires fonciers**
- 6. Passage de la Ligne THT 400.000v Vigy-Marlenheim et installation du poste transformateur de Sarrebourg Nord**

DIVERS

- a. Location des terrains communaux
- b. Contrôle des systèmes d'assainissement autonomes
- c. Travaux d'assainissement sur la commune = Achat d'un terrain pour le bassin d'orage
- d. Carte scolaire SEPTEMBRE 2006
- e. Participation pour voies et réseaux Rue de Hilbesheim
- f. Demandes de subventions 2006
- g. Liaison cyclable Sarrebourg-Hoff / Sarraltroff
- h. Prévision des travaux 2006 - Préparation du Budget Primitif 2006

- 1. Travaux à l'Eglise = Vitraux et Sonnerie Civile = demande de subvention DGE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection des vitraux et du système de sonnerie civile des cloches de l'église paroissiale de Sarraltroff. Ces travaux deviennent urgents et obligatoires, vu la vétusté des appareillages actuellement en fonction (panneau et câblages électriques) et des fissures et affaissements dans les vitraux.

Il présente ensuite au Conseil Municipal les devis se rapportant à ces travaux dont le détail figure ci-dessous =

Atelier VERRE LUISANT - 57 Saint-Quirin :		
VITRAUX	5.445,00 € HT	6.524,18 € TTC
Sté BODET - 54 Saint-Nicolas-de-Port :		
CLOCHES	8.593,00 € HT	10.277,23 € TTC
TOTAL :	14.048,00 € HT	16.801,41 € TTC

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE le projet de réfection des vitraux de l'Eglise Paroissiale de Sarraltroff, tel qu'il est présenté dans le devis,
- ACCEPTE le projet de remise en conformité de la sonnerie civile des cloches de l'Eglise Paroissiale, tel qu'il est présenté dans le devis,
- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2006 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif Communal 2006,
- NOTE que ces travaux revêtent aujourd'hui un CARACTERE URGENT,
- SOLLICITE, pour la réalisation de ces travaux, la subvention de l'Etat au titre de la DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE),
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de subvention D G E et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2. Participation de la Commune aux travaux réalisés sur le Temple Protestant de Sarrebourg

Le maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, daté du 7 février dernier, concernant les travaux à réaliser sur le temple protestant de Sarrebourg (traitement des pierres de façade extérieures et intérieures, vitraux, électricité, enduits et peintures intérieurs, cadrans d'horloge, échafaudage, honoraires d'architecte). Il précise que la commune de Sarraltroff est rattachée à la paroisse protestante de Sarrebourg et que de ce fait, il nous est demandé de participer au financement de ces travaux (d'un montant résiduel estimé à 106.000 € = pour information, le total des travaux s'élève à 344.335,26 € TTC). Le calcul de la somme à payer par chaque commune est proportionnel au produit des 4 taxes versé aux communes.

Pour Sarraltroff, cette participation a été fixée à 1.179,00 €. Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette participation afin de la prévoir en inscription au budget primitif communal 2006.

Après délibération et un long échanges de vues sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de verser la somme de 1.179,00 € (mille cent soixante dix neuf €uros) pour la participation de la commune aux travaux réalisés sur le bâtiment du temple protestant de Sarrebourg, paroisse à laquelle nous sommes rattachés,

DECIDE d'inscrire cette somme au budget primitif communal 2006, voté en mars 2006,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg = Redevance spéciale pour ordures ménagères

Le Maire rappelle au conseil municipal que la délibération prise par le Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, en date du 7 octobre 2005, prévoit le passage à la Redevance Spéciale au 1er MARS 2006 pour les Communes membres.

Il ajoute que le tarif de cette redevance a été fixé à 18,60 €uros par mètre cube collecté au titre de l'année 2006. Un relevé de conteneurisation des bâtiments municipaux producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers a été réalisé par le référent de la Commune pour la Redevance Spéciale et a été approuvé par le Maire. Par ailleurs, le budget 2006 devra prévoir des crédits en conséquence (10/12e du montant annuel de référence).

Après échanges de vues sur le sujet et délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF =

APPROUVE les dispositions du contrat de gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers à signer avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de gestion et toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Création d'un poste de Agent Territorial des Services Techniques - Remplacement Aide Maternelle et Ménage à l'École Maternelle

Le maire informe les membres du conseil municipal que l'employée aide-maternelle effectuant le ménage à l'école maternelle est actuellement et depuis plusieurs semaines en arrêt de travail pour maladie. Il rappelle que la législation en vigueur autorise la signature d'un contrat de travail (dans l'urgence) pour procéder au remplacement d'un poste de ce type. Il ajoute que le poste de remplacement pourrait être un poste d'agent non titulaire dans le grade de AGENT TERRITORIAL DES SERVICES TECHNIQUES. L'employée serait rémunérée à hauteur d'une durée hebdomadaire de 30 heures.

Après délibération et un long échanges de vues sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un poste d'Agent Territorial des Services Techniques non titulaire ceci à compter du 1^{er} février 2006, afin de pallier dans l'urgence à l'absence de l'agent aide maternelle en arrêt de travail,

FIXE la durée hebdomadaire de ce poste à 30 heures soit 30/35ème,

DECIDE que la rémunération du salarié sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire du grade d'Agent Territorial des Services Techniques (pour 30/35ème),

AUTORISE le Maire à signer, avec les employées actuelle et éventuellement futures, le contrat de travail correspondant ainsi que les mandats de rémunération et toutes les autres pièces se rapportant à ce dossier.

5. Location de la Chasse 2006 - 2015 = frais de répartition entre les propriétaires fonciers

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du dossier de location de la chasse communale pour la période du bail de Février 2006 à Février 2015, les propriétaires ont, en majorité, sollicité la répartition du revenu de la location pour les deux lots = lot N° 1 Intercommunal avec la Ville de Sarrebourg et lot N° 2 Communal.

Il ajoute que ces frais sont fixés, d'après le Cahier des Charges de location de la chasse communale, comme suit =

au secrétaire = 4 % du produit de la location (confection des listes de répartition),

au receveur municipal de Fénétrange = 2 % du produit de la location (recouvrement du produit),

au receveur municipal de Fénétrange = 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF

ACCEPTTE le versement des frais de répartition du revenu de la chasse aux propriétaires (bail 2006-2015),

tel qu'il est mentionné dans le Cahier des Charges de la Chasse Communale à savoir =

au secrétaire = 4 % du produit de la location (confection des listes de répartition),

au receveur municipal de Fénétrange = 2 % du produit de la location (recouvrement du produit),

au receveur municipal de Fénétrange = 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. Passage de la Ligne THT 400.000v Vigy-Marlenheim et installation du poste transformateur de Sarrebourg Nord

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal la future installation de la ligne 400.000 volts entre Vigy et Marlenheim. Cette ligne traversera le ban communal de Sarraltroff et RTE prévoit l'installation du poste transformateur " Sarrebourg - Nord " sur les bans communaux de

Sarraltroff et Hilbesheim (au lieu-dit BERGHOLZ). Le maire ajoute que RTE sollicite de la commune l'autorisation de créer deux chemins d'accès entre la RD 46 (entre Sarraltroff et Hilbesheim) et le poste transformateur. Ces chemins permettront l'installation de tous les équipements destinés au fonctionnement de ce poste transformateur.

Après délibération et un long échanges de vues sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE le projet d'installation de la ligne THT 400.000 volts entre Vigy et Marlenheim dont le tracé, traversant le ban communal, est précisé sur les plans fournis par RTE,

ACCEPTTE le projet d'installation du poste transformateur " Sarrebourg-Nord " au lieu-dit Bergholz sur les bans de Sarraltroff et Hilbesheim, ceci tel qu'il a été présenté par le projet de RTE (plans fournis)

ACCEPTTE et AUTORISE RTE à réaliser les chemins d'accès au poste transformateur tels qu'ils sont représentés sur les plans fournis par RTE,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POINTS DIVERS

a. Location des terrains communaux

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal N° 6 de la séance du 10 janvier 2005 concernant le mode de location des terrains communaux. Il précise que cette délibération, toujours valable, peut s'appliquer à l'encaissement de la location des nouvelles parcelles acquises en 2005 et en prévision d'acquisition en cours d'année 2006 par la commune. Après discussion, le Conseil Municipal accepte ce mode de calcul de location et autorise le maire à encaisser les sommes se rapportant à ces nouvelles locations.

b. Contrôles et vérifications des systèmes d'assainissement autonomes

Le maire informe les membres du conseil municipal que le contrôle et la vérification des systèmes d'assainissement des particuliers sont devenus obligatoires. Pour se conformer à la législation en vigueur, la communauté de communes de l'Agglomération de Sarrebourg réalisera ces contrôles. Ils seront échelonnés tous les 4 ans chez chaque habitant ayant installé une fosse septique raccordée à son habitation. La première vérification ne sera pas facturée au propriétaire. Après échanges de vues et discussions sur le sujet, notamment sur les facturations futures et les tarifs appliqués, les membres du conseil municipal sollicitent le maire pour obtenir, auprès des services de la Communauté de Communes, de plus amples renseignements quant à l'organisation, à la réalisation et au financement de ces contrôles. Le conseil municipal prend note que lorsque les réseaux communaux seront raccordés à la Station d'Épuration de l'Agglomération de Sarrebourg (projet en cours), ces vérifications ne seront plus d'actualité.

c. Travaux d'assainissement sur la commune = Achat d'un terrain pour le bassin d'orage

Le maire rappelle les différentes discussions sur la réalisation des travaux d'assainissement sur la commune et notamment la réfection des réseaux dans la Rue de la Fontaine (prévue en 2006) et dans la Rue de la Sarre avec l'installation d'un bassin d'orage enterré dans le bas de la Rue de la Sarre. Il informe les membres du conseil que l'installation de ce bassin pourrait se faire sur la parcelle N° 273 de la section 1 appartenant à Monsieur REIN Antoine. Pour l'acquisition de cette parcelle, Monsieur REIN sollicite la somme de 11.450,00 €. Le maire informe également le conseil municipal que plusieurs habitants de la Rue de la Sarre, riverains de cette parcelle s'inquiètent de cette installation (bruit, vibrations de la pompe, odeurs...). Le conseil municipal demande au maire d'organiser une réunion publique d'information sur le sujet avec les services de la Communauté de Communes en charge du dossier d'étude de travaux.

Le maire prend note de cette demande et précise que le conseil municipal délibérera prochainement, après cette réunion publique d'information, sur l'acquisition de la parcelle en question et l'installation de ce bassin d'orage.

d. Carte scolaire SEPTEMBRE 2006

Le maire donne lecture du courrier de l'inspection académique de Sarrebourg concernant l'organisation de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2006. Il précise qu'il subsiste une option sur une ouverture conditionnelle d'un poste supplémentaire (passage de 2 à 3 postes) au primaire. Concernant la maternelle, l'effectif reste inchangé à deux postes.

e. Participation pour voies et réseaux Rue de Hilbesheim

Le maire présente aux membres du conseil municipal une demande de mise en viabilité d'un terrain situé au KAPSACKER (entre le Chemin du Petit Stade et la Route de Hilbesheim). Il s'agit d'un terrain appartenant à Monsieur Jean-Claude MEYER. Le maire propose à la commission des travaux et des finances de se réunir prochainement pour discuter de ce projet (PVR - Participation pour Voies et Réseaux).

f. Demandes de subventions 2006

Le maire présente au conseil municipal les demandes de subvention reçues à ce jour pour l'année 2006.

Après discussions, le conseil municipal décide de retenir et de valider les demandes de subvention suivantes qui seront inscrites au Budget Primitif Communal 2006 =

Association / Organisme	Subvention versée en 2005	Subvention prévue en 2006
Ecole - Groupe Scolaire = Subvention annuelle	780,00 €	780,00 €
Ecole - Groupe Scolaire = Arbre de Noël	780,00 €	780,00 €
Ecole - Groupe Scolaire = Classe de Mer / Sortie pédagogique	780,00 €	780,00 €
Ecole - Groupe Scolaire = Sorties Piscine (attribution par délib.)	316,63 €	Délibération CM
Donneurs de sang bénévoles	230,00 €	230,00 €
Sports réunis de Sarraltroff	400,00 €	400,00 €
Amicale du Personnel Communal du Canton de Fénétrange	100,00 €	—
Amicale du Personnel de l'Agglomération de Sarrebourg	—	120,00 €
Ligue contre le Cancer	150,00 €	150,00 €
Prévention Routière de Moselle	75,00 €	75,00 €
Mutuelle Nationale Territoriale - Maintien de Salaire	162,06 €	180,00 €
AIPH transports handicapés Sarrebourg	—	150,00 €
SOLDE = Attribution par délibération du CM	226,31 €	355,00 €
TOTAL Article 6574	3 773,69 €	4 000,00 €

g. Liaison cyclable Sarrebourg-Hoff / Sarraltroff

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de réalisation de la piste-liaison cyclable le long de la Sarre entre Sarrebourg-Hoff et Sarraltroff sont achevés. La Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg nous demande de prendre un arrêté municipal pour régler la circulation sur ce chemin rural (portion située sur le ban de Sarraltroff). Dès que cet arrêté sera signé, les services de la communauté de communes pourront baliser le chemin, mettre en place les panneaux de signalisation et les bornes de limitation de passage de véhicules.

h. Prévision des travaux 2006 - Préparation du Budget Primitif 2006

Le maire présente ensuite au conseil municipal les projets de travaux pour l'année 2006 et susceptibles d'être inscrits, suivant les fonds disponibles, au budget primitif 2006 = Travaux d'assainissement dans la rue de la Fontaine, dans la rue de la Sarre (éventuellement achat de la parcelle de Antoine REIN = Bassin d'orage), Travaux sur l'Eglise (vitreaux et sonnerie civile), agrandissement du cimetière, acquisition d'un équipement de déneigement, achèvement des travaux à l'atelier communal, mise en place des trois ralentisseurs dans la rue des Vergers, achats de terrains, élaboration d'un dossier de lotissement (Côtes du Messe), voirie communale (extension à partir de la Rue du Rebberg), éclairage public, réseau d'eau potable vers la Schneymühle (paiement de la facture = travaux réalisés par S E de Wintersbourg), travaux à la Mairie (sols...).

Après un court échange de vues = Vérifications des systèmes d'assainissement autonomes - Programme pluriannuel pour les travaux d'assainissement - le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 0 h 15.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2006

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le MARDI 28 MARS 2006 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Poirot B, Kugler B, Weber G, Dubois A, Geofroy A, Hacquard A, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Koch E, Dresch N.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : --/--

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communication :

- Le Conseil Général de la Moselle a accordé une subvention pour les travaux prévus cette année = agrandissement du cimetière et Voirie dans la Rue de la Fontaine (travaux prévus après les travaux d'assainissement).
- La réunion du comité du Syndicat des Eaux de Wintersbourg s'est déroulée à Sarraltroff le Samedi 25 mars dernier. Une augmentation du prix

de l'eau a été décidée à savoir 1,15709 € / m³ d'eau.

- La vente de grumes s'est déroulée à Abreschviller à la fin du mois de février dernier = la vente à rapporté à la Commune 37.869,00 €.
- Une réunion de quartier avec les habitants de la Rue de la Sarre a été organisée le 14 mars dernier afin de présenter les travaux d'installation d'un bassin fermé et d'un poste de pompage sur un terrain dans la bas de la Rue de la Sarre (ceci dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune). Il s'avère que les habitants de la rue de la Sarre sont totalement opposés à l'installation de cet équipement à cet endroit... Ils sollicitent le maire pour trouver un autre emplacement. Le Maire précise qu'une étude complémentaire devra être demandée pour trouver une solution acceptable pour tous.

Les différents points furent examinés comme suit :

1. **Suppression du Passage à Niveau pour piétons PN 52**
2. **Désignation d'un estimateur de dégâts de gibiers rouge 2006-2015**
3. **Vote des 4 taxes 2006**
4. **Redevance d'Assainissement 2006**
5. **Comptes de gestion 2005 = Commune - BA Forêts - BA Assainissement**
6. **Compte Administratif 2005 - Commune**
7. **Compte Administratif 2005 - BA Forêts**
8. **Compte Administratif 2005 - BA Assainissement**
9. **Affectation du résultat 2005 - Commune**
10. **Affectation du résultat 2005 - BA Forêts**
11. **Affectation du résultat 2005 - BA Assainissement**
12. **Budget Primitif 2006 - Commune**
13. **Budget Primitif 2006 - BA Forêts**
14. **Budget Primitif 2006 - BA Lotissement**
15. **Budget Primitif 2006 - BA Assainissement**
16. **Travaux sur la Sonnerie Civile des Cloches - Demande de Subvention au Département - SIVUT**

DIVERS

- Motion " REGIME LOCAL ALSACE – MOSELLE "
- Situation au Corps de Sapeurs-Pompiers de Sarraltroff
- Travaux d'assainissement – calendrier d'exécution
- Permis de construire FERME WORONKA – Rue du Rebberg

1. Suppression du Passage à Niveau pour piétons PN 52

Monsieur le Maire rappelle l'enquête de commodo et incommodo relative à la suppression définitive du passage à niveau pour piétons PN N° 52 situé à proximité du garage automobile (sortie de Sarraltroff vers Obers-tinzel) – cf. conseil municipal du 28 novembre 2005.

Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, dans son courrier du 13 mars 2006, nous informe que suite aux souhaits de la municipalité de Sarraltroff, la SNCF envisage de réaliser un chemin piétonnier en site propre, longeant la RD 43 jusqu'au pont routier accédant à l'écart de la Schneymühle. Dès sa mise en service, la SNCF sup-primera définitivement le PN 52. Monsieur le Sous Préfet souhaite connaître la position du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après échanges de vues et délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, rappelant qu'il s'agissait là d'une proposition émise lors de sa séance du 28 novembre dernier, =

ACCEPTÉ ET ENTERINE la proposition émise par la SNCF pour pal-lier à la suppression définitive du PN 52 à savoir la création, par la SNCF d'un chemin piétonnier longeant la RD 43 jusqu'au pont d'accès à l'écart de la Schneymühle.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Désignation d'un estimateur de dégâts de gibiers rouge 2006-2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la nécessité de désigner, suite à la demande de la Préfecture de la Moselle, un estimateur, extérieur à la commune, qui devra estimer, s'il y a lieu, les dégâts et dommages causés par le gibier rouge lors de la période du bail de chasse 2006 - 2015. Après délibération et échange de vues, le Conseil Mu-nicipal désigne comme estimateur de dommages causés par le gibier rouge pour la période 2006 - 2015 :

Monsieur NAEGELY Charles
4 rue du Donon
57400 SARREBOURG

3. Vote des 4 taxes 2006

Le Maire rappelle à l'Assemblée les taux des 4 taxes votés en 2005. Puis, le Maire informe des Membres du Conseil que ces taux sont iden-tiques depuis plusieurs années. Après en avoir délibéré, le Conseil Mu-nicipal décide de reconduire le taux des 4 taxes pour l'année 2006, à savoir :

pour la taxe d'habitation :	7,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :	8,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :	30,00 %
pour la taxe professionnelle :	10,00 %

4. Redevance d'Assainissement 2006

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la re-devance d'assainissement facturée 0,73 €uro le M3. Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants tra-vaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, décide de re-conduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,73 €uro le mètre cube d'eau.

5. Comptes de gestion 2005 = Commune – BA Forêts – BA As-sainissement

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans les trois comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les trois comptes de gestion présentés par Monsieur le Receveur Municipal de FE-NETRANGE.

6. Compte Administratif 2005 – Commune

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune pour les opérations effectuées du-

rant l'année 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2005 pour la Commune faisant ap-paraître les sommes suivantes :

	PREVU 2005	REALISE 2005
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	474.885,00 €	202.406,02 €
RECETTES	474.885,00 €	289.770,22 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 87.364,20 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	526.215,00 €	277.454,78 €
RECETTES	526.215,00 €	328.135,46 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 50.680,68 €

RESULTAT DES DEUX SECTIONS :

EXCEDENT de 138.044,88 €

7. Compte Administratif 2005 – BA Forêts

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe FORETS pour les opé-rations effectuées durant l'année 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2005 pour le Budget Annexe FORETS faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2005	REALISE 2005
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	150.300,00 €	31.470,39 €
RECETTES	150.300,00 €	2.652,00 €

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT - 28.818,39 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	15.552,00 €	14.604,16 €
RECETTES	15.552,00 €	6.322,00 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 8.282,16 €

RESULTAT DES DEUX SECTIONS :

DEFICIT de - 20.536,23 €

8. Compte Administratif 2005 – BA Assainissement

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2005 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes sui-vantes :

9. Affectation du résultat 2005 – Commune

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal pour l'exercice 2005,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2005 pour la section de fonctionnement est de : 147.869,51 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2005, d'un montant de : 99.769,72 €,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €

~ affectation complémentaire de réserve : 00,00 €

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 48.099,79 €.

10. Affectation du résultat 2005 – BA Forêts

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le B A Bois et Forêts pour l'exercice 2005,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2005 pour la section d'investissement est de : + 7.530,10 € (001 cumulé),

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2005 pour la section de fonctionnement est de : + 54.482,08 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2005, d'un montant de : 0,00 €,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €

~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : 7.530,10 €.

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 54.482,08 €.

11. Affectation du résultat 2005 – BA Assainissement

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le B A Assainissement pour l'exercice 2005, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2005, d'un montant de : 54.614,37 €,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €

~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 0,00 €.

12. Budget Primitif 2006 – Commune

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2006, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	423.013,00 €
RECETTES	423.013,00 €
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	391.508,00 €
RECETTES	391.508,00 €

13. Budget Primitif 2006 – BA Forêts

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORÊTS 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORÊTS 2006, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	119.782,00 €
RECETTES	119.782,00 €
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	7.530,00 €
RECETTES	7.530,00 €

14. Budget Primitif 2006 – BA Lotissement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT 2006 (nouveau budget à compter de cette année concernant les travaux de création d'un lotissement). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le

Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT 2006, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	61.000,00 €
RECETTES	61.000,00 €
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	61.000,00 €
RECETTES	61.000,00 €

15. Budget Primitif 2006 – BA Assainissement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2006, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	97.581,00 €
RECETTES	97.581,00 €
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	339.752,00 €
RECETTES	339.752,00 €

16. Travaux sur la Sonnerie Civile des Cloches – Demande de Subvention au Département – SIVUT

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est devenu urgent de réaliser d'importants travaux de réfection du système et des installations de la sonnerie civile des cloches de l'Eglise Paroissiale de Sarraltroff.

Ce type de travaux est subventionné par le Conseil Général de la Moselle. Il présente ensuite aux conseillers municipaux le devis de ces travaux établi par la Sté BODET – 54 Saint-Nicolas-de-Port –, pour un montant total de 8.593,00 € HT et 10.277,23 € TTC.

Le Maire ajoute enfin que cette demande de subvention au Département de la Moselle sera transmise par l'intermédiaire des services du SIVUT du Pays de Sarrebourg.

Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ le projet de travaux de réfection du système et des installations de la sonnerie civile des cloches de l'Eglise Paroissiale,

APPROUVE les données du devis présenté et annexé à la présente délibération,

PREND NOTE et prévoit l'inscription des fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux au Budget Primitif Communal 2006, voté ce jour,

SOLLICITE la Subvention du Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux (ceci par l'intermédiaire du SIVUT du Pays de Sarrebourg),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

a. Motion " REGIME LOCAL ALSACE – MOSELLE "

Le maire fait part d'une demande de motion concernant la défense et le maintien du Régime Local ALSACE MOSELLE. Après échanges de vues, Monsieur Léon SCHNITZLER ayant manifesté son opposition, estimant que le problème est dépassé aujourd'hui et qu'il aurait fallu manifester notre soutien au régime local il y a plusieurs années, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande de motion.

b. Situation au Corps de Sapeurs-Pompiers de Sarraltroff

Le maire fait état d'un certain nombre de problèmes survenus au sein du corps des sapeurs-pompiers et de son l'amicale.

La direction du SDIS de la Moselle, informée du problème, a du intervenir et a décidé, dans le but d'apaiser les tensions, de procéder à certaines mutations vers d'autres corps de sapeurs-pompiers.

c. Travaux d'assainissement – calendrier d'exécution

La réunion d'ouverture des offres de prix concernant la réalisation des tra-

vaux d'assainissement dans la Rue de la Fontaine aura lieu le 5 avril prochain en mairie de Sarraltroff. Les travaux devraient débuter en mai-juin prochain.

d. Permis de construire FERME WORONKA - Rue du Reberg

Un permis de construire a été accordé à Monsieur WORONKA Jean-Louis pour la construction de bâtiments agricoles (hangar) au lieu-dit LOH (à l'arrière de son habitation = 30 rue du Reberg).

Monsieur WORONKA demande à ce que le chemin menant au site soit empierré par la commune afin de lui permettre d'y accéder facilement (pour la construction du bâtiment et pour l'exploitation ultérieure).

Certains conseillers ont manifesté des réserves sur cette demande en évoquant notamment la décision des agriculteurs quant au reversement de la recette de la chasse communale à compter de cette année. Les nuisances (circulation accrue de véhicules agricoles dans ce quartier) furent également évoquées.

Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal décide de différer ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Après un court échange de vues = Programme pluriannuel pour les travaux d'assainissement - Stationnement dans la Rue de la Forêt

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h45.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2006

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 15 MAI 2006 à 20h00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Poirot B, Kugler B, Weber G, Dubois A, Geofroy A, Hacquard A, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Mazerand AM, Friang M,

SECRETAIRE DE SEANCE : Kugler Bertrand,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dresch N.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Monsieur Léon Schnitzler remet en cause la légalité des organisations des conseils municipaux (secrétaire de séance, prise de notes, rapports affichés, ...). Il souhaite que soit mis en place, par désignation au début de chaque réunion, un secrétaire de séance afin de recueillir par écrit les débats qui seront ensuite affichés à la porte de la mairie. Après discussions sur ce sujet, le conseil désigne Bertrand KUGLER pour assurer, durant cette séance, cette fonction.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

- Le maire remercie les membres ayant participé au repas des aînés qui s'est déroulé le dimanche 2 avril dernier. Madame Mazerand souhaite connaître le budget affecté à ce repas (sommes dépensées). Cette information sera donnée lors de la prochaine réunion.
- Des composteurs sont disponibles à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (au prix de 15 €). Les habitants en ont été informés par distribution de courrier. Ces composteurs, d'une contenance de 325 litres, ne peuvent accueillir que des déchets non cuisinés.
- Le maire signale des dégradations sur la liaison cyclable entre Sarraltroff et Sarrebourg (inscriptions de croix gammées, végétaux arrachés, signalisation verticale). Une plainte a été déposée. Les panneaux d'information ont été inversés entre Sarraltroff et Hoff : la Communauté de Communes en a été informée.
- A l'école maternelle, Madame Stéphanie Benali remplaçante de Martine Neurohr (Aide Maternelle et ménage) est en arrêt maladie et a été remplacée par Mademoiselle Sophie Oswald (à la date du 4 mai 2006).
- Le maire présente le détail des travaux et des ventes réalisés dans la forêt communale en 2005. Le montant total des travaux s'élève à 7101,00 € (investissement et fonctionnement), les martelages et les ventes de bois

(grumes et menus produits).

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - Modification des Statuts - Adhésion au Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg**
- 2. Travaux de mise en conformité au Stade Municipal**
- 3. Achat de terrain - Rue de la Forêt**
- 4. Vente de terrains - Rue de la Forêt : modification de la délibération du 28 novembre 2005**
- 5. Demande de Subvention**
- 6. Forêt Communale : Programme de travaux d'investissement 2006**
- 7. Forêt Communale : Programme de travaux d'exploitation 2007 et prévision des coupes**
- 8. Forêt Communale : Destination des Coupes 2007**
- 9. Forêt Communale : Etat d'Assiette 2008**
- 10. Travaux d'assainissement dans la Rue de la Fontaine**
- 11. Accès à la Ferme WORONKA - Rue du Reberg**
- 12. Travaux d'agrandissement du Cimetière Catholique**
- 13. Accompagnement de projets : Aide RTE ligne 400.000 v**
- 14. Nomination d'un Correspondant Défense**

1. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - Modification des Statuts - Adhésion au Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Pays de SARREBOURG est actuellement structuré sous forme associative : un organe consultatif, le Conseil de Développement, fait remonter ses propositions au Comité Exécutif de l'association qui les valide et définit les conditions de leur mise en œuvre. Or, les premières démarches de contractualisation engagées sous cette forme ont fait apparaître la nécessité de faire évoluer cette structuration, ceci pour porter des projets transversaux à l'échelle de l'Arrondissement et renforcer la capacité du Pays de mobiliser les partenariats financiers. Aussi, diverses réunions ont conduit à envisager une évolution vers la forme d'un syndicat mixte fermé, qui serait dénommé " Syndicat Mixte du Pays de SARREBOURG ". Cette nouvelle structure pourrait notamment assurer (en plus des missions actuelles de l'association) la maîtrise d'ouvrage d'opérations inscrites au Contrat de Pays, non assurées par les collectivités membres, ou nécessaires au développement du Pays et validées par ces mêmes Collectivités réunies au sein du Comité Syndical. Le Syndicat Mixte absorberait par ailleurs l'actuel Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Touristique du Pays de SARREBOURG (le SIVUT). Le financement des actions menées jusqu'à ce jour par le SIVUT se retrouverait donc à la charge des collectivités membres du Pays, à savoir les E.P.C.I. et la Ville de PHALSBOURG, ceci après transfert de compétence par les communes concernées, suite à la dissolution du SIVUT. Le Conseil de Développement serait pérennisé et lié au Syndicat Mixte par convention. Le Maire rappelle également au Conseil Municipal les 4 compétences et vocations du Syndicat Mixte à savoir = - l'économie-emploi-formation, le tourisme, l'aménagement du territoire et le cadre de vie (services aux habitants).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer dans le cadre de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Locales, en vue de permettre l'évolution des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg lui permettant d'adhérer au futur Syndicat Mixte et de donner son accord quant à l'adhésion proprement dite et l'exercice par le Syndicat Mixte des missions mentionnées au projet de statuts.

Après échanges de vues sur le sujet et délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour =

ACCEPTÉ la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg lui permettant d'adhérer au futur Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg.

2. Travaux de mise en conformité au Stade Municipal

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a quelques jours, la Commission de la Ligue Lorraine de Football a effectué un contrôle des installations du stade municipal. Il ressort de cette visite un

certain nombre de réserves et de remarques : emplacement de la main courante, bancs de touche, installations dans les douches. Sarraltroff est classé en catégorie 5 et le stade ne serait plus homologué en cas de maintien de ses installations en l'état. Le maire ajoute que les travaux de mise aux normes peuvent faire l'objet d'une aide de la Ligue Lorraine de Football. Après délibérations, le conseil municipal mandate le maire pour procéder à cette demande de subvention sous la forme du Fonds d'Aide à l'Investissement de la Ligue Fédérale de Football.

3. Achat de terrain – Rue de la Forêt

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff.

Il s'agit de la parcelle référencée comme suit, située entre deux terrains viabilisés dans la Rue de la Forêt:

PROPRIETAIRE(S) :

Mr Jean Claude MEYER
30 rue de Goerlingen – 57400 SARRALTROFF

LISTE DES PARCELLES

1/ Section 16 N° 571 / 15 Lieu-dit RUE DE LA FORET Superficie : 1 are 79 ca

SOIT UN TOTAL DE 1 ARES 79 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour, l'achat de cette parcelle contiguë aux terrains viabilisés de la Rue de la Forêt au prix de 1.000,00 euros l'are soit un total général de : 1.000,00 €uros X 1,79 are = 1.790,00 €uros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Vente de terrains – Rue de la Forêt : modification de la délibération du 28 novembre 2005

CETTE DELIBERATION REMPLACE ET ANNULE LA DELIBERATION PRISE EN SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2005

modification de l'acquéreur du terrain N° 3

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la demande émise par les futurs propriétaires des 11 terrains à bâtir situés dans la Rue de la Forêt à Sarraltroff, pour acquérir les parcelles communales afin de permettre l'accès à leurs terrains à construire. Il propose de vendre ces petites parcelles d'accès aux 11 terrains au prix de vente des terrains à construire soit 2420,00 € l'are. L'acquéreur du terrain N° 3 s'est désisté et il convient donc de modifier la délibération prise le 28 novembre 2005 avec l'identité du nouvel acquéreur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal =

DECIDE la vente des parcelles ci-dessous détaillées au prix de 2420,00 € (deux mille quatre cent vingt €uros) l'are =

1. Vente à Mr et Mme Marcel KARLESKIND = 919,60 €
Section 16 N° 546 = 0 a 38 ca
2. Vente à Mr Carlos DA SILVA et Melle Alexandra SCHIVRE = 1.331,00 €
Section 16 N° 547 = 0 a 55 ca
3. Vente à Mr Patrick ETIENNE et Melle Stéphanie GENAY = 2.226,40 €
MODIFICATION DE L'ACQUEREUR
Section 16 N° 548 = 0 a 92 ca
4. Vente à Mr Jean-Michel NOCAUDIE = 4.235,00 €
Section 16 N° 549 = 1 a 75 ca
5. Vente à Mr et Mme Pascal GINDRE = 0,00 €
NEANT
6. Vente à Mr et Mme Guillaume SCHOEFFLER = 6.534,00 €
Section 16 N° 563 = 2 a 19 ca
Section 16 N° 564 = 0 a 51 ca
7. Vente à Mr et Mme Raphaël DIETRICH = 5.178,80 €
Section 16 N° 562 = 2 a 14 ca
8. Vente à Mr et Mme Eric SCHOEFFLER = 4.815,80 €
Section 16 N° 561 = 1 a 99 ca
9. Vente à Mr Patrice FROELIGER = 3.049,20 €
Section 16 N° 572 = 1 a 26 ca

10. Vente à Mr Jean-Marc MATHIS et Melle Mylène OSWALD = 4.815,80 €
Section 16 N° 565 = 1 a 99 ca

11. Vente à Mr Michaël LEBLANC et Melle Charlène KOESSLER = 5.662,80 €
Section 16 N° 566 = 2 a 34 ca

DECIDE que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge des acheteurs,

AUTORISE le Maire à signer les actes de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Demande de Subvention

Le Maire donne lecture du courrier en date du 21 avril 2006 de l'Association MEGAWATTS de Sarraltroff. Cette association a pour but principal l'organisation et l'animation de soirées dansantes, de fêtes musicales... L'association sollicite par ce courrier une demande de subvention à la commune. Le maire propose aux membres présents de délibérer pour accepter ou non cette aide financière. Le conseil municipal, après échanges de vues sur le sujet et délibération, estimant qu'il n'a pas à financer cette association, à l'unanimité =

DECIDE de rejeter la demande de subvention émise par l'association MEGAWATTS.

6. Forêt Communale : Programme de travaux d'investissement 2006

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2006, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes pour la section des Investissements : Travaux d'investissement = régénération, dépressage et dégagement dans les parcelles 2, 6, 18, pour un total estimatif HT de 4.000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2006 dont les sommes figurent ci-dessus.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Forêt Communale : Programme de travaux d'exploitation 2007 et prévision des coupes

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2007 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir (dans les parcelles 11, 15, 18, 3p, 7) = VOLUMES PREVISIONNELS FACONNES

729 m³ (bois d'œuvre)

VOLUMES PREVISIONNELS BOIS DE FEU

10 m³ (bois d'industrie)

VOLUMES PREVISIONNELS NON FACONNES

986 m³ (non façonnés)

ESTIMATION DE LA RECETTE BRUTE HT SE RAPPORTANT A CES TRAVAUX 59.830,00 €

ESTIMATION DE LA DEPENSE TOTALE SE RAPPORTANT A CES TRAVAUX 18.225,00 € (hors TVA)

ESTIMATION DE LA RECETTE NETTE = 41.605,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour =

- ACCEPTE le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2007 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. Forêt Communale : Destination des Coupes 2007

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 12 voix pour : DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2007 comme suit :

- COUPES N° 4, 7, 9, 11, 15, 18, 30 VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE AMIABLE sur pied ou délivrance de HOUPPIERS,

Le conseil municipal : CONFIE la maîtrise d'œuvre de l'exploitation des grumes à l'ONF,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débardage),

DECIDE que les produits ainsi que les découpes seront désignés en collaboration avec l'Agent ONF,

FIXE la mise à prix de vente des HOUPIERS à 5,00 €uros le stère,

DECIDE que les grumes seront vendues par l'ONF par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produits.

9. Forêt Communale : Etat d'Assiette 2008

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 12 voix pour : APPROUVE l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2008 des coupes suivantes =

PARCELLES 1, 2, 4, 12p, 18.

10. Travaux d'assainissement dans la Rue de la Fontaine

Le Maire informe les membres présents de l'ouverture des offres de prix, le 13 avril dernier, concernant les travaux d'assainissement qui sont prévus dans la Rue de la Fontaine. C'est l'entreprise GARTISER de Saverne qui a été retenue pour une offre de 170.970,35 € TTC avec un rabais de -2% soit un total TTC de 167.550,96 €. D'autres offres de prix ont été présentées (Rauscher, Colas). Monsieur Léon Schnitzler fait état de la prise de contact avec l'entreprise Gartiser sur le terrain et évoque le problème de l'échéancier des travaux (qui pourrait être retardé à septembre 2006 au lieu de juin 2006) et celui posé par les avaloirs et leur positionnement dans le cadre des futurs travaux de voirie sur la Rue de la Fontaine. Le maire prendra contact avec la DDE de Phalsbourg pour discuter de ce problème.

11. Accès à la Ferme WORONKA - Rue du Reberg

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur et Madame WORONKA Jean Louis, Rue du Reberg, pour la réalisation de l'empierrement du chemin allant à ses nouveaux bâtiments agricoles (Rue du Reberg). Différents avis et remarques ont été formulés par les conseillers municipaux :

1. La commune a perdu le revenu de la chasse qui était imputé à ce type de travaux - entretien des chemins, des fossés, ... (la majorité des exploitants agricoles a sollicité le reversement du produit de la chasse),
2. la proposition de Monsieur Woronka de réaliser les travaux conjointement avec la commune,
3. le fait que le permis de construire accordé mentionnait la présence d'un chemin empierré,
4. le fait que ce type de réalisation pourrait faire partie des futurs travaux connexes au remembrement,
5. le fait qu'on ne dispose actuellement d'aucun chiffrage précis sur le coût financier de ces travaux,
6. le maire pense que la formule de répartition des frais commune-propriétaire serait la plus économique.

Les membres du conseil municipal estiment qu'il convient de connaître le coût des travaux à effectuer et la proposition de limiter la participation de la commune aux travaux à hauteur de 3.000,00 € est alors soumise aux votes. Monsieur Hacquard souhaite que le vote soit réalisé par bulletins secrets.

RESULTAT DES VOTES A BULLETINS SECRETS : 12 votants
POUR = 9
CONTRE = 2
ENVELOPPE VIDE = 1

Le conseil municipal, après délibération et votes, accepte, par 9 voix pour, la participation de la commune à la réalisation de l'empierrement du chemin d'accès aux bâtiments agricoles de la Ferme WORONKA - Rue du Reberg (travaux de pelleuse) ceci à hauteur de 3.000,00 € TTC. Il autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

12. Travaux d'agrandissement du Cimetière Catholique

Le Maire informe les conseillers municipaux que les notifications de subventions concernant les travaux d'agrandissement du cimetière catholique ont été réceptionnées en mairie. Il est donc possible de démarrer les travaux (mise en place des allées, de la porte d'accès, de la clôture...). Le maire propose aux conseillers municipaux qui le souhaitent de se rendre sur le site le MARDI 16 MAI à 19 h 30 afin de prévoir ces différents travaux (positionnement des allées...).

13. Accompagnement de projets : Aide RTE ligne 400.000 v

Suite à notre demande, l'architecte de la CAUE de la Moselle, Madame HAMPE est passée à Sarraltroff. Le but de cette visite était de prévoir et de recueillir son avis sur les divers travaux susceptibles d'être réalisés

dans le cadre de l'Aide RTE pour le passage de la Ligne 400.000 volts sur Sarraltroff.

Plusieurs travaux ont été envisagés à savoir = la réfection des murs d'enceinte de la Mairie - Actuel local des pompiers - Maternelle (crépissage et peinture) sur la Route Principale (RD 43), la réfection de la Ture (toiture et crépissage), ...

14. Nomination d'un Correspondant Défense

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Daniel BERGER, il est nécessaire de nommer un nouveau " Correspondant Défense " pour faire le lien entre la commune (les élus, les jeunes recensés à 16 ans, les entreprises employant des réservistes...) et le Ministère de la Défense. Le Maire propose Monsieur Grégoire WEBER pour assumer cette fonction.

Le conseil municipal, après échanges de vues sur le sujet et délibération, par 12 voix pour =

DECIDE de nommer " Correspondant Défense " pour la Commune :

Monsieur Grégoire WEBER, Conseiller Municipal
Domicilié 10, rue de la Forêt - 57400 SARRALTROFF
Téléphone : 03.87.03.32.94

Après un court échange de vues = Travaux et circulation dans la Rue des Vergers - ralentisseurs - / Courrier de Mr Marty à France Télécom pour l'ADSL sur Sarraltroff / Végétation retirée devant les feux tricolores 3 rue de Sarrebourg par l'ouvrier communal /

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUN 2006

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 26 JUN 2006 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Weber G, Geoffroy A, Schnitzler L, Fillingier JM, Jacob P, Mazerand AM,

SECRETAIRE DE SEANCE : Schnitzler Léon,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dubois A, Poirot B, Friang M, Dresch N.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E. Hacquard A

Modification sur le Compte rendu de la précédente séance (15 mai 2006) :

ECHANGES DE VUES - Avant les signatures - Retirer " 3 " sur la ligne " feux tricolores 3 rue de Sarrebourg ".

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

- L'Abbé Brunner, ancien curé de la paroisse, est décédé. Une annonce mortuaire a été insérée par la commune au journal et la famille a transmis ces remerciements au Conseil Municipal pour ce geste.

- Les travaux d'assainissement ont débuté ce matin dans la Rue de la Fontaine. Un arrêté réglementant la circulation dans la rue, durant les travaux, a été signé et sera transmis aux habitants pour leur information. Les conseillers municipaux sollicitent une réunion de la Commission des Travaux (sur place) afin de prévoir les différents aménagements et les futurs travaux de voirie à réaliser après les travaux d'assainissement (fontaine, enrobés...).

- Un courrier de l'Education Nationale (Inspection académique de Sarrebourg) nous informe de l'ouverture d'un poste aux classes d'élémentaire en septembre prochain. Au total, 3 postes à l'élémentaire et 2 postes à la maternelle seront effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2006.

- Le contrat de remplacement " Aide Maternelle et Ménage " de Mme BENALI Stéphanie et Melle OSWALD Sophie sera stoppé le 5 juillet prochain (fermeture des classes pour les vacances d'été).

Les différents points furent examinés comme suit :

1. **Subvention aux Ecoles – Transport PISCINE**
2. **Viabilité dans la Rue de la Forêt – Décision Modificative de Crédits N° 1 BP COMMUNE Subvention au budget assainissement**
3. **Viabilité dans la Rue de la Forêt – Décision Modificative de Crédits N° 1 BP ASSAINISSEMENT Encaissement de la Subvention du Budget Communal**
4. **Redevance d'Assainissement – Exonération des Exploitants Agricoles**
5. **Projet de subventions départementales SACR – années 2007 – 2008 – 2009**
6. **Carte Scolaire SEPTEMBRE 2007**
7. **Travaux d'agrandissement du Cimetière Catholique**
8. **Situation de la Bibliothèque – Régie de recettes**
9. **Travaux au stade municipal – Demande de Subvention au Conseil Général de la Moselle**
10. **Chemin d'accès au Poste RTE SARREBOURG-NORD**

1. Subvention aux Ecoles – Transport PISCINE

Le maire présente la facture reçue par les écoles pour les entrées à la piscine de Sarrebourg (année scolaire 2005/2006) s'élevant à un total de 291,60 €. Les institutrices sollicitent, comme l'an passé, une participation de la commune pour couvrir en partie ces frais. Le Maire propose de verser une subvention à la Coopérative Scolaire de Sarraltroff s'élevant à la moitié de la somme engagée soit 145,80 €.

Le Conseil Municipal après délibération =

VOTE à l'unanimité une subvention de 145,80 e qui sera versée sur le compte de la Coopérative Scolaire de Sarraltroff (article du budget 6574).

2. Viabilité dans la Rue de la Forêt – Décision Modificative de Crédits N° 1 BP COMMUNE Subvention au budget assainissement

Le maire informe les membres présents que les 11 parcelles qui ont été viabilisées par la commune (dans le prolongement de la Rue de la Forêt) ont été vendues. Les frais de viabilisation de ces terrains, facturés aux acheteurs, doivent être répartis entre le budget COMMUNE et le budget annexe ASSAINISSEMENT. Le maire présente le détail des travaux effectués et le détail des sommes encaissées. Il précise que la part à transférer sur le budget assainissement peut faire l'objet d'une subvention versée entre le budget communal et le budget assainissement. Dans ce cas, il est nécessaire de prévoir et de voter une décision modificative de crédits. Après calculs, il ressort qu'une somme de 70.000,00 € peut-être imputée sur le budget annexe assainissement (correspondant au total arrondi des travaux d'assainissement sur le secteur).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VOTE les crédits complémentaires suivants,

APPROUVE les modifications budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement

DEPENSES au compte 65738	70.000,00 €
RECETTES	0,00 €
au compte 023	- 70.000,00 €
TOTAL	0,00 €

Section d' Investissement

DEPENSES au compte 2188	83.000,00 €
RECETTES au compte 024	153.000,00 €
au compte 021	- 70.000,00 €
TOTAL dépenses	83.000,00 €
TOTAL recettes	83.000,00 €

3. Viabilité dans la Rue de la Forêt – Décision Modificative de Crédits N° 1 BP ASSAINISSEMENT Encaissement de la Subvention du Budget Communal

Le maire informe les membres présents que les 11 parcelles qui ont été viabilisées par la commune (dans le prolongement de la Rue de la Forêt) ont été vendues. Les frais de viabilisation de ces terrains, facturés aux acheteurs, doivent être répartis entre le budget COMMUNE et le budget annexe ASSAINISSEMENT. Il précise que la part à transférer sur le budget assainissement peut faire l'objet d'une subvention versée entre le budget communal et le budget assainissement. Dans ce cas, il est nécessaire de prévoir

et de voter une décision modificative de crédits. Après calculs, il ressort qu'une somme de 70.000,00 € peut faire l'objet d'une subvention du budget communal vers le budget assainissement. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité =

VOTE les crédits complémentaires suivants,

APPROUVE les modifications budgétaires suivantes =

Section de Fonctionnement

DEPENSES		0,00 €
RECETTES au compte 704		- 70.000,00 €
au compte 748		70.000,00 €
TOTAL		0,00 €

4. Redevance d'Assainissement – Exonération des Exploitants Agricoles

Le maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Jean-Claude MEYER, exploitant agricole, sollicite une exonération de la redevance d'assainissement pour la consommation de son exploitation agricole située au 10 rue de Hilbesheim. Le maire précise que l'exonération est possible sous certaines conditions, à savoir = l'exploitant devra justifier de la mise aux normes et de la conformité de ses installations (contrôles par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS 57).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

DECIDE de procéder aux exonérations, après demande et sous réserve que l'exploitant produise une attestation récente, délivrée par la DDASS de la Moselle, justifiant de la mise aux normes et du bon fonctionnement de ses installations agricoles. Après présentation de ces documents, si l'exploitant possède deux compteurs d'eau (1 pour le foyer et 1 pour l'exploitation agricole), le relevé du compteur "exploitation agricole" ne sera alors pas facturé dans le cadre de la redevance d'assainissement. Si l'exploitant ne possède qu'un compteur pour l'ensemble de l'eau consommée (foyer et exploitation), la commune ne comptabilisera alors, dans le cadre du calcul de la facturation d'assainissement, qu'une consommation estimative de 40 m³ par an et par habitant du foyer.

Le conseil municipal sollicite le maire pour informer les exploitants du ban communal de ces nouvelles directives.

5. Projet de subventions départementales SACR – années 2007 – 2008 – 2009

Le maire fait part au Conseil Municipal de la somme proposée par le Département de la Moselle (Conseil Général) dans le cadre de la signature éventuelle d'une convention de subventionnement SACR pour la période 2007-2008-2009, s'élevant à 87.153,00 e (pour information la somme encaissée par la commune lors du dossier SACR 2002-2003-2004 était de 82.445,00 €). Le maire représente les travaux qui avaient été réalisés lors de ces trois années ainsi que les taux de subvention s'y rapportant. Le Conseil Général sollicite la commune pour choisir soit le subventionnement SACR ou rester au calcul de subventionnement par Barème Cadre pour 2007.

Une discussion s'engage alors entre conseillers sur l'opportunité de la signature d'un nouveau contrat SACR (2007-2008-2009), il étudie ses avantages et ses inconvénients. Après discussion et échanges de vues sur le sujet, le conseil municipal décide, pour 2007, de conserver le mode de calcul de subventions départementales par taux du Barème Cadre. Il demande au maire de faire part de cette décision au Conseil Général.

6. Carte Scolaire SEPTEMBRE 2007

Le maire fait part aux conseillers municipaux du passage en mairie, le vendredi 23 juin dernier, de Madame ANTONI, inspectrice d'académie à Sarrebourg. Elle l'a informé des problèmes de Bettborn et Oberstinzel qui ont opté pour le regroupement scolaire à compter de la rentrée de septembre 2006, notamment sur le financement des transports routiers en bus entre les écoles à la charge des 2 communes (la distance est inférieure à 3 km) alors qu'avec une distance de plus de 3 km, les frais de transport entre les écoles seraient pris en charge par le Conseil Général du Département. Madame ANTONI envisage et propose, pour la rentrée scolaire de septembre 2007, le regroupement scolaire de Sarraltroff avec ces deux autres communes. Le maire rappelle aux conseillers municipaux que le conseil municipal avait déjà délibéré sur ce point lors de sa réunion du 10 janvier 2005 (le conseil s'était opposé à la mise en place d'un regroupement scolaire). Le maire propose aux conseillers municipaux d'organiser à l'automne et conformément à la demande de Madame ANTONI, une réunion d'information, afin de présenter aux parents d'élèves le fonctionnement d'un regroupement scolaire (à la Salle des Fêtes). La décision sur ce point sera prise lors d'une prochaine réunion.

7. Travaux d'agrandissement du Cimetière Catholique

Les travaux d'agrandissement du cimetière débuteront cette semaine avec la mise en place des réseaux d'eau et d'écoulement (génie civil par PEIFFER et le SYNDICAT DES EAUX DE WINTERSBOURG), la pose d'une gaine pour un éventuel effacement de réseaux. La pose du grillage de clôture sera réalisée par l'entreprise SCHERTZ, l'ossuaire et le jardin du souvenir par l'entreprise HELMSTETTER, la maçonnerie et dallage par l'entreprise IERONE.

Le maire, avec 3 autres conseillers ont visité récemment les aménagements du nouveau cimetière de la commune de GOIN (canton de VERNY - 57) ainsi que de celui de HENRIDORFF et présentent, sur papier un plan reflétant les installations et travaux prévus sur le futur cimetière (allées, accès, point d'eau, rangées de tombes, bancs...).

Après discussions et échange de vues, les membres du conseil municipal approuvent la présentation et les installations proposées pour le nouveau cimetière catholique.

8. Situation de la Bibliothèque - Régie de recettes

Le maire informe les conseillers municipaux que la bibliothèque, installée au rez de chaussée de l'école primaire, ne fonctionne plus que pour les élèves scolarisés. Il précise qu'une régie de recettes a été créée, à son ouverture, pour encaisser les frais de prêt des livres auprès des lecteurs adultes (création de la régie le 1er avril 1999 - réunion du conseil municipal du 22 mars 1999).

La régie ne fonctionnant plus actuellement, il n'y a pas lieu de la conserver et le maire propose donc sa clôture au 30 juin 2006.

Le conseil municipal, après délibération =

DECIDE à l'unanimité la clôture de la régie de recettes de la bibliothèque de Sarraltroff ceci à la date du 30 juin 2006.

9. Travaux au stade municipal - Demande de Subvention au Conseil Général de la Moselle

Le maire fait part aux membres du conseil municipal que la demande de subvention sollicitée au Département de la Moselle pour les travaux au stade municipal (conformité électrique et éclairage...) l'an dernier n'a pas reçu une suite favorable. Il est possible de solliciter à nouveau cette subvention pour les travaux suivants qui doivent être réalisés au stade municipal. Le maire présente les devis de ces travaux à savoir =

- réfection de l'éclairage et mise en conformité électrique		
SA SASSO	18.773,70 € HT	22.453,35 € TTC
- sanitaires et douches		
SARL CLEMENTZ	6.541,80 € HT	7.823,99 € TTC
- main-courante de stade et abris de touche		
A NERUAL	3.220,00 € HT	3.851,12 € TTC
TOTAL	28.535,55 € HT	34.128,46 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de réaliser les travaux présentés au stade municipal de Sarraltroff,
- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2007 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2007,
- SOLLICITE la subvention du Département de la Moselle pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de Subvention Départementale
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

10. Chemin d'accès au Poste RTE SARREBOURG-NORD

Le maire informe les membres du conseil municipal de la future réalisation de l'accès au Poste RTE de Sarrebourg-Nord, pour les engins lourds entre de délaissé de l'ancienne Route vers Hilbesheim et de la route départementale entre Sarraltroff et Hilbesheim. Pour cette réalisation, RTE effectuera les travaux et rétrocèdera le chemin à l'Association Foncière après le remembrement.

Dans le cadre de ces acquisitions par RTE, le maire informe les conseillers municipaux qu'il a été contacté par un propriétaire foncier pour un échange. Le conseil municipal n'émet pas d'avis favorable ni pour un échange, ni pour une vente.

RTE propose, pour régler ce différent, l'intervention de la Commission Communale d'Aménagement Foncier. Le Département de la Moselle, membre de la C. C. d'Aménagement Foncier, consulté sur la faisabilité de cette opération se dit opposé à cette solution. Après discussion et échange de vues, le conseil municipal souhaite que RTE fasse directement l'acquisition des terrains en question. RTE les cèdera ultérieurement (après travaux et remembrement foncier) soit à l'Association Foncière, soit à la Commune.

Après un court échange de vues : situation dans les écoles

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 15.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2006

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 4 SEPTEMBRE 2006 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Weber G, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Mazerand AM, Dubois A, Poirot B, Friang M

SECRETAIRE DE SEANCE : Schnitzler Léon,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Geoffroy A, Dresch N.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Au début de séance, Monsieur André HACQUARD prend la parole et informe le maire et les autres conseillers municipaux qu'il pose sa démission de ses fonctions de conseiller municipal à compter de ce jour. Le maire et le conseil prennent acte de sa décision qui sera transmise à la Sous Préfecture de Sarrebourg.

Modification sur le Compte rendu de la précédente séance (26 juin 2006) :

POINT DE L'ORDRE DU JOUR N° 7 = Dénomination du cimetière en " cimetière catholique ". A compter de ce jour, la dénomination exacte sera " CIMETIERE COMMUNAL ". La modification est apportée manuellement au compte rendu de cette séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

- Le maire précise que la rentrée scolaire a eu lieu ce matin LUNDI 4 SEPTEMBRE. Les effectifs actuels des écoles sont les suivants (au total 79 élèves) :

- MATERNELLE = 29 enfants :
petite section : 9 - moyenne section : 6 - grande section : 14

- ELEMENTAIRE = 50 enfants =
CP : 14 - CE1 : 5 - CE2 : 13 - CM1 : 12 - CM2 : 6

Concernant l'effectif de l'école maternelle, la directrice a informé le maire que l'inspection académique de Sarrebourg a réalisé ce jour un comptage du nombre d'élèves présents. Le seuil de fermeture de classe est atteint (31 élèves nécessaires pour deux classes et 29 présents). Une décision définitive sera prise prochainement sur ce sujet = fermeture ou non d'une classe de maternelle. Pour un éventuel regroupement scolaire ultérieur, l'inspection académique prévoit une carte scolaire SARRALTROFF - OBERSTINZEL - BETTBORN. Les conseillers municipaux émettent alors le souhait d'étudier un regroupement scolaire vers Sarrebourg, vu que nous faisons partie de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et que la compétence " écoles " pourrait peut-être un jour s'inscrire dans les statuts de cette communauté de communes. Le contrat de l'Aide Maternelle a été signé pour la période 28/8/2006 - 31/12/2006. Les portes et menuiseries extérieures de l'école primaire, en bois, ont été entièrement retravaillées par l'ouvrier communal. Elles datent de 12 ans et vieillissent très mal (bois coté pluie...).

- Les travaux d'agrandissement du cimetière communal sont en voie d'achèvement (grilles de clôtures à poser, enrobés à réaliser dans les allées).

- Les travaux de réfection sur les vitraux de l'église sont prévus au cours du mois de septembre 2006.

- Les travaux sur de Réfection de la Sonnerie des cloches de l'Eglise seront réalisés prochainement. La demande de subvention au Pays de Sarrebourg et de la DGE (Sous Préfecture) n'ayant pas abouti, ces travaux seront réalisés sans subventionnement.
- La clôture de la régie de la bibliothèque (CM du 26/6/2006) a été acceptée au 30 juin 2006 par les services de la Trésorerie de Fénétrange (rapport transmis par le Trésorier).

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Travaux 2007 – Acoustique et Mobilier de la Salle des Fêtes – Demande de subvention D 57**
- 2. Travaux 2007 – Acoustique et Mobilier de la Salle des Fêtes – Demande de subvention au Pays de Sarrebourg**
- 3. Travaux 2007 – Travaux de conformité au Stade Municipal – Demande de subvention au Pays de Sarrebourg**
- 4. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Aire d'accueil des gens du voyage**
- 5. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Aire de grand passage**
- 6. Création d'un lotissement communal – Avant-Projet d'études du dossier et TVA**
- 7. Travaux d'assainissement dans la Rue de la Fontaine**
- 8. Travaux d'assainissement dans la Rue de la Sarre et sur la Commune**
- 9. Désignation d'un Correspondant Sécurité Routière**
- 10. Dissolution du SIVUT du Pays de Sarrebourg**
- 11. Location du Logement Communal de la Maternelle**
- 12. Création de circuits VTT traversant le ban communal**

DIVERS

- Limitation de vitesse sur le Chemin de Dolving
- Installation des ralentisseurs dans la Rue des Vergers
- Eclairage public dans la Rue de la Forêt

1. Travaux 2007 – Acoustique et Mobilier de la Salle des Fêtes – Demande de subvention D 57

Le maire présente aux conseillers municipaux le projet de travaux d'isolation sonore et acoustique de la Salle des Fêtes de Sarraltroff ainsi que l'obligation d'acquiescer et de renouveler le mobilier de la Salle (tables et chaises). Il présente les devis s'y rapportant et dont le détail figure ci-dessous =

Travaux d'isolation acoustique Société LEDA – 67 Mundolsheim
5.796,00 € HT

Mobilier – Tables et Chaises Société ARRO – 67 Weyersheim
12.628,50 € HT

Il précise enfin que ces travaux et acquisitions sont susceptibles d'être subventionnés par le Département de la Moselle.

Après délibération et échanges de vues sur le sujet, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité =

- DECIDE de réaliser les travaux d'isolation acoustique de la salle des fêtes ainsi que de prévoir l'achat de nouveau mobilier durant l'exercice budgétaire 2007,
- ACCEPTE les devis des entreprises tels qu'ils ont été présentés ci-dessus par le maire,
- SOLLICITE la subvention du Département de la Moselle pour ces travaux et ces achats,
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Travaux 2007 – Acoustique et Mobilier de la Salle des Fêtes – Demande de subvention au Pays de Sarrebourg

Le maire présente aux conseillers municipaux le projet de travaux d'isolation sonore et acoustique de la Salle des Fêtes de Sarraltroff ainsi que l'obligation d'acquiescer et de renouveler le mobilier de la Salle (tables et chaises). Il présente les devis s'y rapportant et dont le détail figure ci-dessous =

Travaux d'isolation acoustique Société LEDA – 67 Mundolsheim
5.796,00 € HT

Mobilier – Tables et Chaises Société ARRO – 67 Weyersheim
12.628,50 € HT

Il précise enfin que ces travaux et acquisitions sont susceptibles d'être subventionnés par le Pays de Sarrebourg.

Après délibération et échanges de vues sur le sujet, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité =

- DECIDE de réaliser les travaux d'isolation acoustique de la salle des fêtes ainsi que de prévoir l'achat de nouveau mobilier durant l'exercice budgétaire 2007,
- ACCEPTE les devis des entreprises tels qu'ils ont été présentés ci-dessus par le maire,
- SOLLICITE la subvention du Pays de Sarrebourg pour ces travaux et ces achats,
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Travaux 2007 – Travaux de conformité au Stade Municipal – Demande de subvention au Pays de Sarrebourg

Le maire rappelle aux conseillers municipaux les travaux prévus pour réaliser la conformité des équipements du stade municipal. Il est possible de solliciter une subvention au Pays de Sarrebourg pour ces travaux. Le maire présente les devis de ces travaux à savoir =

- réfection de l'éclairage et mise en conformité électrique =
SA SASSO 18.773,70 € HT 22.453,35 € TTC

- sanitaires et douches = SARL CLEMENTZ
6.541,80 € HT 7.823,99 € TTC

- main-courante du stade et abris de touche = SA NERUAL
3.220,00 € HT 3.851,12 € TTC

TOTAL 28.535,55 € HT 34.128,46 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de réaliser les travaux présentés au stade municipal de Sarraltroff,
- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2007 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2007,
- SOLLICITE la subvention du Pays de Sarrebourg pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de Subvention au Pays de Sarrebourg,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Aire d'accueil des gens du voyage – Modifications des Statuts

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG s'est vu dotée de la compétence "aménagement d'aire d'accueil des gens du voyage dans le cadre du Schéma Départemental" par arrêté préfectoral du 8 avril 2004. L'étude de programmation d'une aire d'accueil de 24 places vient de livrer ses conclusions tant en matière d'aménagement que de gestion : il est clairement apparu que, dans un souci de cohérence, il est impératif d'unifier la compétence, en adjoignant à l'aménagement d'aire la gestion.

Aussi, il est proposé au Conseil de délibérer dans le cadre de l'article L 5211 - 17 du Code Général des Collectivités Locales, en vue d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG, par transfert de la compétence intitulée "gestion d'aire d'accueil des gens du voyage dans le cadre du Schéma Départemental". Le maire ajoute que cet emplacement se situera et complètera le site d'accueil actuel en bordure de la RN 4 entre Sarrebourg et Imling (CAP OUEST).

Après délibération et échanges de vues sur le sujet, le Conseil Municipal de Sarraltroff, à l'unanimité =

- ACCEPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg par le transfert de la compétence intitulée "GESTION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DANS LE CADRE D'UN SCHEMA DEPARTEMENTAL".
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Aire de grand passage

Le maire donne lecture d'un courrier du Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg à Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg quant à l'éventuelle création d'une aire de grand passage pour les gens du voyage. En effet, le dimanche 23 juillet 2006, environs 80 caravanes, dans le cadre d'un rassemblement évangélique, ont pris possession du site de l'aérodrome de Buhl Lorraine. Ceci a conduit la Communauté de Communes de solliciter de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) la fermeture de l'aérodrome. Le projet départemental d'accueil des gens du voyage ne prévoit pas, dans sa version actuelle, d'aire de grand passage sur le territoire de l'arrondissement de Sarrebourg. Le Président de la Communauté de Communes a sollicité le Sous Préfet pour étudier la création et l'installation d'une aire de grand passage spécifique, ceci en sachant que l'aire d'accueil que va réaliser la communauté de communes (voir point 4 ci-dessus) ne permettra jamais de faire face à de telles situations.

6. Création d'un lotissement communal – Avant-Projet d'études du dossier et TVA

Le maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de lotissement situé à la sortie de Sarraltroff vers Oberstinzel au lieu dit LES COTES DU MESSE. La Société PIAL CONCEPT (Mr LAMBERT – Géomètre) a réalisé une pré-étude (plans, réseaux, voirie...) pour ce projet. Le maire présente le plan aux conseillers municipaux. Il s'agit de viabiliser un terrain de 94 ares 10 ca en 9 parcelles à construire. Les 9 terrains couvrent une surface totale de 70 ares 02 ca (les terrains ont une superficie variant de 7 ares 04 ca à 8 ares 93 ca), le reste est composé des voiries d'accès. Le maire propose au conseil municipal d'entériner le projet de parcelles et de voirie tel qu'il est présenté sur le plan. Il précise également qu'il est nécessaire de donner un nom à ce lotissement. Une discussion s'engage alors sur les possibilités de nom de ce nouveau lotissement, plusieurs propositions furent étudiées. De plus, le maire ajoute que pour la gestion financière (paiement des factures de travaux et vente ultérieure des parcelles) de ce lotissement, il est possible d'adhérer au régime de TVA REEL NORMAL avec des déclarations TRIMESTRIELLES. Dans ce cas un dossier sera établi auprès des Services des Impôts de Sarrebourg.

Après délibération, le conseil municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'avant projet de lotissement tel qu'il a été présenté sur les plans (parcelles, voiries...)

SOLLICITE la Société PIAL CONCEPT pour poursuivre et réaliser l'étude complémentaire (chiffrage financier, études d'assainissement...),

DECIDE de nommer ce nouveau lotissement " LOTISSEMENT DES PRUNELLES ",

DECIDE d'adhérer au REGIME DE TVA REEL NORMAL avec des déclarations trimestrielles,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- - - Echanges de Vues - - -

Il sera nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle 14 section 16 (appartenant à Mr Benoît PIERRE de Oberstinzel) afin de créer la voirie rejoignant la Rue de la Forêt située en amont du lotissement. Une délibération sur ce point sera prise ultérieurement.

7. Travaux d'assainissement dans la Rue de la Fontaine

Les travaux sont en cours de finalisation. Il reste quelques raccords en enrobés à réaliser sur les branchements individuels. Sur l'ensemble des travaux, les " quelques grosses difficultés ", peu nombreuses, ont été réglées rapidement avec les riverains ceci au fur et à mesure de l'avancement des travaux dans la rue. Certains riverains ne savaient pas où se situaient les évacuations de leur habitation. Concernant les travaux de voirie (bordures, avaloirs, enrobés), à réaliser maintenant, le dossier devrait nous parvenir au cours du mois de septembre. La DDE de Phalsbourg est chargée d'étudier la faisabilité de ces travaux et de nous en présenter un chiffre précis.

Les conseillers évoquent ensuite la réalisation et l'installation de la Nouvelle Fontaine de la Rue de la Fontaine. Le maire précise que ce point sera inclus dans le dossier d'étude de la DDE (voirie).

Le maire se renseignera auprès des services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg pour faire réaliser la mise à niveau de 3 regards de visite situés sur les voiries communales (notamment celui situé devant la Quincaille Sins).

8. Travaux d'assainissement dans la Rue de la Sarre et sur la Commune

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu ce jour en mairie et envoyé et signé par les habitants du " Bas de la Rue de la Sarre " sollicitant une réunion d'information sur l'avancée et les futurs travaux d'assainissement dans la rue de la Sarre et sur le Ban communal. Un débat s'engage sur les éventuelles solutions pour l'installation du bassin d'orage prévu à l'origine dans le bas de la rue de la Sarre. Le maire propose de contacter le bureau d'études BEREST afin de solliciter de leur part une nouvelle étude chiffrée pour un autre emplacement de ce bassin. Une nouvelle réunion d'information aura alors lieu pour présenter leurs conclusions.

9. Désignation d'un Correspondant Sécurité Routière

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture de la Moselle sollicitant la désignation d'un " Correspondant Sécurité Routière ". Il sera l'interlocuteur, pour la commune, de tous les acteurs de la lutte contre l'insécurité sur la route. Après échanges de vues et délibération, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité =

DESIGNE pour assurer, auprès des services de l'Etat, les fonctions de Correspondant Sécurité Routière =

Monsieur Bertrand KUGLER

1er Adjoint au Maire - 32 rue des Vergers
57400 SARRALTROFF - Téléphone : 03.87.03.12.95

10. Dissolution du SIVUT du Pays de Sarrebourg

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, sur rapport de Monsieur le Maire soumettant aux membres présents la future dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Touristique (SIVUT) du Pays de Sarrebourg dont la commune de Sarraltroff est adhérente, et vu l'article L 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi N° 99-586 du 12 juillet 1999), après échanges de vues et délibération, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Touristique du Pays de Sarrebourg, ceci afin de simplifier le paysage intercommunal dans l'arrondissement de Sarrebourg et en raison de la mise en place d'une nouvelle structuration du territoire visant la création du Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg.

11. Location du Logement Communal de la Maternelle

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur ROOS Yannick, locataire du logement communal (logement B de la maternelle) depuis le 1er janvier 2004, a résilié sa location au 1er septembre 2006. Mademoiselle Séverine DECKER, demande à bénéficier, à compter du 1er septembre 2006, de ce logement situé au 3 rue de l'Eglise, (anciennement logement de fonction instituteur désaffecté par délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2000).

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ de louer, à compter du 1er septembre 2006, le logement communal B de l'école maternelle à Mademoiselle Séverine DECKER,

FIXE le loyer à un montant mensuel de 305,00 € (trois cent cinq €uros). Les charges seront refacturées d'après les consommations constatées (eau, chauffage...).

FIXE le délai de préavis lors de la sortie des locaux à TROIS MOIS,

AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Bail et la convention se rapportant à cette location ainsi que les autres pièces relatives à ce dossier.

12. Création de circuits de VTT traversant le ban communal

Le maire informe les membres du conseil municipal que l'Office du Tourisme de Sarrebourg et le SIVUT souhaitent créer et mettre en place des circuits pour VTT sur le ban communal de Sarrebourg et sur les communes voisines de Sarrebourg. Sarraltroff est concerné par le passage de 3 circuits distincts (circuits N° 2 – N° 3 – N° 4). Les circuits 2 et 3 utilisent la liaison cyclable entre Sarraltroff et Sarrebourg – Hoff ainsi que la Route de Dolving, le circuit 4 traverse le ban communal en venant de Réding par le chemin dit " Chemin de Réding " – vers la Rue de Hilbesheim – Rue de la Sarre – Chemin de Dolving.

Le conseil municipal, vu les articles 56 et 57 de la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983, après délibération et échanges de vues, s'engage à =

DONNER un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints,

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2006

AUTORISER le jalonnement permanent du cheminement à l'aide d'un balisage départemental homologué,

INSCRIRE au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes jointes =

Itinéraire N° 2 : 17,5 km

en venant de Sarrebourg-Hoff, liaison cyclable vers Sarraltroff, arrivée à Sarraltroff à proximité du Pont de la Sarre, direction Dolving par la Route de Dolving - Ferme du Sarrewald

Itinéraire N° 3 : 25 km

en venant de Sarrebourg-Hoff, liaison cyclable vers Sarraltroff, arrivée à Sarraltroff à proximité du Pont de la Sarre, direction Dolving par la Route de Dolving - Ferme du Sarrewald

Itinéraire N° 4 : 37 Km

en venant de Réding "chemin dit de Réding vers Sarraltroff", arrivée à Sarraltroff par la Rue de Hilbesheim, puis Rue de la Sarre jusqu'au Pont de la Sarre, direction Dolving par la Route de Dolving - Ferme du Sarrewald

NE PAS ALIENER l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au plan. En cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer le CDT et à lui proposer obligatoirement, à peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier devra également respecter ce maintien ou cette continuité.

NE PAS CHANGER la vocation initiale des chemins de randonnée,

A INTERDIRE la coupure des chemins par des clôtures.

Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

a. Limitation de vitesse sur le Chemin de Dolving

Certains membres du conseil municipal font remarquer au maire qu'il n'y a plus ou pas de panneau de limitation de vitesse sur le chemin de Dolving. Ils sollicitent de vérifier si une limitation de vitesse a été arrêtée sur ce chemin. Si oui, il sera nécessaire de reposer une signalisation pour limiter la vitesse à 50 KM/H. Si non, un arrêté municipal limitant la circulation à 50 km/h entre le Pont de la Sarre et la Ferme du Sarrewald sera donc pris prochainement. Les panneaux de signalisation seront également posés.

b. Installation des ralentisseurs dans la Rue des Vergers

Les membres du Conseil Municipal évoquent ensuite les travaux d'installation des 3 ralentisseurs dans la Rue des Vergers qui avaient été sollicités, à l'époque, par les habitants de cette rue. Les riverains souhaitaient cet équipement afin de ralentir la vitesse excessive des véhicules descendant cette rue. Le maire prend note de cette demande et précise qu'il fera réaliser ces travaux (qui bénéficieront d'un solde de subvention départementale) prochainement.

c. Eclairage public dans la Rue de la Forêt

Il est ensuite évoqué la situation de l'éclairage public dans la Rue de la Forêt (au niveau du N° 30). Des arbres sont actuellement plantés directement sous le lampadaire occultant au maximum son éclairage durant la nuit. Il est nécessaire de trouver une solution à ce problème (élagage des arbres par exemple...). Le maire précise qu'il se déplacera sur les lieux afin de voir ce qu'il est possible de faire pour résoudre ce problème.

Après un court échange de vues = dissolution de la régie de la bibliothèque CM 26/6/2006 : rapport de la trésorerie -

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 9 OCTOBRE 2006 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Weber G, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Geoffroy A, Mazerand AM, Dubois A, Poirot B, Friang M,

SECRETAIRE DE SEANCE : Kugler Bertrand,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dresch N.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Modification sur le Compte rendu de la précédente séance (4 SEPTEMBRE 2006) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

La vente annuelle des Brioches de l'Amitié aura lieu cette année les 13 et 14 octobre. Le maire remercie d'ores et déjà les associations de la commune pour leur dévouement dans cette cause.

Le maire remercie également les sapeurs pompiers qui ont fait preuve de professionnalisme (malgré la jeunesse de leurs membres) lors des pluies diluviennes du =

- DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2006 = un gros orage d'une exceptionnelle puissance s'est abattu sur le secteur de Sarrebourg et les eaux de ruissellement ont entraîné des inondations dans le secteur du Lachgraben qui a débordé au niveau de son passage sous la RD 43 (Rue de Fénétrange), au niveau de son passage sous la ligne SNCF (à l'arrière de la Rue de la Fontaine) et des fossés en amont de la Rue du Breuil. De gros dégâts ont été recensés chez les habitants de ces 3 secteurs. Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée en Sous Préfecture de Sarrebourg. Nous attendons l'arrêté correspondant qui devrait être signé dans les semaines à venir.

- MARDI 3 OCTOBRE 2006 = il s'agissait là d'un débordement de la Sarre : de fortes pluies, tombées sur les Vosges et le sud de la Moselle ont occasionné des débordements de cours d'eau. Chez nous, suite à ce phénomène, nous n'avons recensé aucun dégât chez l'habitant.

Plusieurs travaux peuvent être réalisés afin de limiter ces désagréments = curage des fossés existants, création de nouveaux fossés afin d'éloigner l'eau du centre du village, créer des " digues " aux endroits sensibles. Le Sous Préfet de Sarrebourg et le Préfet de la Moselle se sont déplacés sur les sites touchés dans notre secteur afin d'évaluer la situation.

Les travaux d'installation des ralentisseurs seront réalisés prochainement par la COLAS dans la Rue des Vergers. Il s'agit d'installer 3 ralentisseurs afin de limiter la vitesse des véhicules lors de la descente de la rue. Le devis correspondant à ces travaux s'élève à une somme de 5.700 € HT.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - Rapport d'Activité 2005**
- 2. Lotissement LES PRUNELLES - Achat de terrains pour la Voirie**
- 3. Taxe Forfaitaire sur les Cessions de Terrains Constructibles**
- 4. Prix du stère de bois façonné**
- 5. Situation des travaux sur la Sonnerie Civile des Cloches**
- 6. Situation sur l'état des travaux d'agrandissement du cimetière**
- 7. Travaux d'assainissement - Emplacement du Bassin de Pollution avant pompage vers la Station d'épuration de l'Agglomération de Sarrebourg**
- 8. Prévision des travaux 2007**
- 9. Programme de travaux 2007 - Acoustique de la Salle des Fêtes - Demande de subvention au Conseil Régional**

10. Programme de travaux 2007 – Conformité au Stade Municipal – Demande de subvention au Conseil Régional

11. Ligne RTE 400.000 v – Programme d'accompagnement de projets RTE

12. Achat de terrain dans la Rue de la Fontaine – Emplacement de la future fontaine

13. Création d'un poste d'agent technique principal

14. Travaux 2007 – Voirie Rue de la Fontaine – Demande de Subvention Départementale 2e part

15. Travaux 2007 – Voirie Rue de la Sarre – Demande de Subvention Départementale

DIVERS

a. Installation d'un miroir au croisement Rue de la Forêt – Rue des Chênes

b. Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg

c. Situation de Monsieur Bernard LITTNER – Agent Communal Extérieur

1. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Rapport d'Activité 2005

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité pour l'année 2005 préparé par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. Il précise que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une transmission à chaque membre du conseil municipal. Un conseiller municipal s'étonne sur le fait et souhaite connaître la raison pour laquelle a été choisi un cabinet de Toulouse pour réaliser l'étude et la maîtrise d'œuvre de la création et de l'aménagement pour l'aire d'accueil des gens du voyage (page 18 - point b) du rapport). Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré :

DECIDE dans l'ensemble d'approuver le rapport d'activité 2005 présenté par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg.

2. Lotissement LES PRUNELLES – Achat de terrains pour la Voirie

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'acquisition d'une bande de terrain (section 16 – parcelle 14 en partie) qui sera incluse dans la voirie du Lotissement des Prunelles. Le propriétaire du terrain est Monsieur PIERRE Benoît domicilié à Oberstinszel. Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de faire borner le terrain. Le prix d'achat est fixé à 533,00 € l'are. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la Commune. Il autorise le maire à réaliser toutes ces démarches et prendra sa délibération définitive lors d'une prochaine réunion (dès que la surface exacte du terrain sera connue).

3. Taxe Forfaitaire sur les Cessions de Terrains Constructibles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1529 du Code Général des Impôts qui permettent d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles (article 26 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement). Le calcul est représenté comme suit = 10 % des 2/3 du prix de la vente du ou des terrains. Cette taxe concernera les cessions signées à compter du 1er janvier 2007.

Après délibération et échanges de vues sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'instaurer la Taxe Forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles tel que précisé dans les articles mentionnés ci-dessus. Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Prix du stère de bois façonné

Le maire fait part aux membres du conseil municipal du prix actuel de vente du stère de bois façonné qui avait été fixé à 30,00 €. Il précise que ce prix est devenu inférieur au prix total de façonnage sollicité par les services de l'ONF. Il ajoute enfin que quelques habitants sollicitent encore l'achat de ces stères tous les ans. Après délibération et échanges de vues sur le sujet, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du stère de bois façonné et vendu aux particuliers à 36,00 €, ceci à compter du 1er JANVIER 2007. Il autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Situation des travaux sur la Sonnerie Civile des Cloches

Le maire rappelle aux conseillers municipaux les travaux à réaliser sur les systèmes de sonnerie des cloches de l'église paroissiale. Il ajoute que ces travaux avaient fait l'objet d'une demande de subvention au Conseil Général de la Moselle (via le SIVUT du Pays de Sarrebourg – CM du 23/03/2006). Le Conseil Général de la Moselle nous a informé que l'enveloppe correspondante à ces travaux était épuisée. Le SIVUT procédera prochainement à une nouvelle demande auprès des services du Département. Cette demande de subvention devrait être acceptée pour l'année 2007. Les travaux seront réalisés dès réception de l'accord de subvention.

6. Situation sur l'état des travaux d'agrandissement du cimetière

Les enrobés des allées principales du cimetière seront réalisés prochainement par la Société COLAS (pour 6.240,00 € HT). Concernant l'acquisition d'une croix, le maire présente les devis de la Société HELMSTETTER de Metting pour une somme de soit 8.146,32 € HT pour une croix en grès gris ou soit 6.474,08 € HT pour une croix en granit rose pêche. Les conseillers municipaux souhaitent que le maire étudie la possibilité de récupérer une croix de chemin sur le ban communal et de l'installer au cimetière. Après discussions, c'est cette dernière solution qui est pour l'instant la plus avantageuse. Elle est retenue par l'ensemble des conseillers municipaux.

7. Travaux d'assainissement – Emplacement du Bassin de Pollution avant pompage vers la Station d'épuration de l'Agglomération de Sarrebourg

La Commune a sollicité les services de BEREST, en charge de l'étude et de la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement sur les rues de la Fontaine et de la Sarre à Sarraltroff, pour proposer d'autres solutions d'emplacement du bassin de pollution et d'orage qui devait initialement être installé dans la bas de la Rue de la Sarre. Quatre nouvelles solutions ressortent de cette étude complémentaire. A l'origine, BEREST n'avait proposé que deux possibilités pour l'installation de ce bassin dont celle "qualifiée de meilleure" avec un bassin dans la bas de la Rue de la Sarre. Monsieur Léon Schnitzler exprime l'opinion que BEREST aurait pu déjà à l'origine proposer ces 4 autres solutions. Ceci aurait pu éviter les problèmes de mésentente survenus avec les riverains du bas de la Rue de la Sarre sur l'emplacement et l'installation de ce bassin.

Le maire, plans et chiffres à l'appui, présente donc les 4 nouvelles solutions proposées par BEREST (les devis sont estimatifs et ne tiennent pas compte de l'acquisition des terrains et de la voirie – électricité pour alimenter le site de pompage vers la Station d'Épuration de l'Agglomération de Sarrebourg) :

Solution 1 bassin d'orage de 305 m3 situé entre la voie SNCF et la Sarre, sans stockage en ligne dans des tuyaux,

607.175,00 € HT,

Solution 2 bassin d'orage de 305 m3 situé entre la voie SNCF et les habitations (rue de Sarrebourg), sans stockage en ligne dans des tuyaux,

574.100,00 € HT,

Solution 3 pas de bassin d'orage mais un stockage dans des tuyaux enterrés de ø 1600 situés entre la SNCF et les habitations de la Rue de Sarrebourg (stockage d'une longueur de 161 ml),

400.000,00 € HT

Solution 4 pas de bassin d'orage mais un stockage dans des tuyaux enterrés de ø 2000 situés entre la SNCF et la Sarre (stockage d'une longueur de 108 ml),

424.120,00 € HT

A l'époque, la solution de placer le bassin dans la bas de la Rue de la Sarre était estimée à 579.600,00 € HT. Le maire précise que les solutions 1 et 4 (stockages entre la SNCF et la SARRE) présentent un stockage soit par bassin soit en lignes dans des tuyaux en ZONE INONDABLE. Une étude de sol doit être réalisée prochainement sur ce secteur. La décision définitive sera prise après cette étude. D'un autre côté, certaines solutions techniques concernant l'étanchéité des tuyaux doivent être au préalable étudiées quant à leur faisabilité et à leur coût.

8. Prévision des travaux 2007

Le maire présente ensuite les projets de travaux à réaliser l'an prochain et qui sont énumérés ci-après : réfection de la sonnerie civile des cloches, acoustique de la salle des fêtes, mise en conformité des équipements et installations au stade, voirie dans la Rue de la Fontaine (avec installation d'une fontaine) et dans la Rue de la Sarre, travaux pour la prévention des crues

et des eaux de ruissellement, réfection des voiries (parking du Cordonnier – Chemin le long de la RD 43 Route de Fénétrange – Arrière du cimetière) et les 3 ralentisseurs dans la Rue des Vergers (réalisation prévue prochainement pour une somme de 5.700,00 € HT).

9. Programme de travaux 2007 – Acoustique de la Salle des Fêtes – Demande de subvention au Conseil Régional

CETTE DELIBERATION REMPLACE ET ANNULE LA DELIBERATION N° 2 DU 4 SEPTEMBRE 2006

Le maire présente aux conseillers municipaux le projet de travaux d'isolation sonore et acoustique de la Salle des Fêtes de Sarraltroff ainsi que l'obligation d'acquérir du mobilier neuf pour la Salle (tables et chaises). Il présente les devis s'y rapportant et dont le détail figure ci-dessous =

Travaux d'isolation acoustique Société LEDA – 67 Mundolsheim
5.796,00 € HT
Mobilier – Tables et Chaises Société ARRO – 67 Weyersheim =
12.628,50 € HT

Il précise enfin que ces travaux et acquisitions sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Régional de Lorraine dans le cadre de sa convention de développement local avec le Pays de Sarrebourg. Après délibération et échanges de vues sur le sujet, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité =

- DECIDE de réaliser les travaux d'isolation acoustique de la salle des fêtes ainsi que de prévoir l'achat de mobiliers durant l'exercice budgétaire 2007,

- ACCEPTE les devis des entreprises tels qu'ils ont été présentés ci-dessus par le maire,

- SOLLICITE la subvention du Conseil Régional pour ces travaux et ces achats – CDL –,

- FIXE le plan de financement comme suit =

Total des travaux HT	18.424,50 €
Subv. Région CDL = 40 %	- 7.369,80 €
Solde par Fonds propres de la Commune =	11.054,70 €

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10. Programme de travaux 2007 – Conformité au Stade Municipal – Demande de subvention au Conseil Régional

CETTE DELIBERATION REMPLACE ET ANNULE LA DELIBERATION N° 3 DU 4 SEPTEMBRE 2006

Le maire rappelle aux conseillers municipaux les travaux prévus pour réaliser la conformité des équipements du stade municipal. Il est possible, pour ces travaux, de solliciter une subvention au Conseil Régional de Lorraine, ceci dans le cadre de sa convention avec le Pays de Sarrebourg (convention de développement local). Le maire présente les devis de ces travaux à savoir =

- réfection de l'éclairage et mise en conformité électrique =
SA SASSO 18.773,70 € HT 22.453,35 € TTC
- sanitaires et douches = SARL CLEMENTZ
6.541,80 € HT 7.823,99 € TTC
- main-courante du stade et abris de touche = SA NERUAL
3.220,00 € HT 3.851,12 € TTC
TOTAL 28.535,55 € HT 34.128,46 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de réaliser les travaux présentés au stade municipal de Sarraltroff,

- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2007 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2007,

- SOLLICITE la subvention du Conseil Régional de Lorraine pour ces travaux – CDL –,

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de Subvention au Conseil Régional de Lorraine,

- FIXE le plan de financement comme suit =

Total des travaux HT	28.535,55 €
Subv. Région CDL = 40 %	- 11.414,22 €
Solde par Fonds propres de la Commune	= 17.121,33 €

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

11. Ligne RTE 400.000 v – Programme d'accompagnement de projets RTE

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion s'est tenue dernièrement à la Salle des Fêtes de Sarraltroff avec le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg et les Maires des communes bénéficiaires d'une aide RTE Programme d'Accompagnement de Projets pour la création de la ligne 400.000 volts. Il présente, pour information, les projets retenus par ces autres communes. Le Maire propose aux conseillers municipaux de retenir, pour instruire le dossier d'aide RTE, les projets de travaux suivants : Voirie et requalification paysagère dans la rue de la Fontaine (avec installation d'une fontaine) et la rue de la Sarre ainsi que la réhabilitation de la Ture (toiture et crépissage) située à côté de la mairie. L'enveloppe attribuée à notre commune s'élève à 163.409,00 €. Les devis seront établis très prochainement et la délibération acceptant le programme d'accompagnement sera prise lors du prochain conseil municipal.

12. Achat de terrain dans la Rue de la Fontaine – Emplacement de la future fontaine

Le maire rappelle le projet d'installation d'une fontaine au niveau du N° 13/15 rue de la Fontaine. Ces travaux seront réalisés l'an prochain. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir les parcelles concernées par cette future installation. Le détail des parcelles est précisé ci-dessous :

1. de Mademoiselle OSWALD Cathy Section 1 – Parcelle 613/149 pour une surface de 00 are 30 ca
13 rue de la Fontaine – 57400 SARRALTROFF

2. de Monsieur SCHAEFFER Alain Section 1 – Parcelle 612/162 pour une surface de 00 are 01 ca
Rue du Paradis – 57930 OBERSTINZEL

Le maire informe les conseillers municipaux que les actuels propriétaires proposent la vente de leurs parcelles au prix de UN EURO SYMBOLIQUE la parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE l'achat des parcelles mentionnées ci-dessus au prix de UN EURO SYMBOLIQUE la parcelle,

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, seront à la charge de la Commune,

AUTORISE le maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

13. Création d'un poste d'agent technique principal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, l'ouvrier communal employé au grade d'Agent Technique Qualifié depuis le 1er janvier 2003 peut bénéficier, d'après la législation en vigueur et les statuts de la Fonction Publique Territoriale, d'un avancement au grade d'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL. Pour cela, il est nécessaire que le conseil municipal crée un poste d'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL. Il propose que cette création intervienne au 1er JANVIER 2007. Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un poste d'Agent Technique Principal, au 1er JANVIER 2007, ceci sur une durée de 35 heures hebdomadaires,

SUPPRIME au 1er JANVIER 2007, le poste d'Agent Technique Qualifié, créé le 1er JANVIER 2003,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

14. Travaux 2007 – Voirie Rue de la Fontaine – Demande de Subvention Départementale 2e part

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux d'assainissement dans la Rue de la Fontaine sont en cours d'achèvement et qu'il est maintenant possible d'instruire le dossier concernant les travaux de voirie. Il présente au conseil municipal la prévision des travaux de voirie pour l'année 2007 à savoir = la réfection et d'aménagement de la Rue de la Fontaine – chaussée, trottoirs, installation d'une fontaine. Puis il présente le devis de la DDE de Phalsbourg pour les travaux précités d'un montant total de :

303.785,75 € HT et 363.327,76 € TTC

Le Maire précise qu'une demande de subvention (1ère PART) a été transmise au Département de la Moselle (délibération du Conseil Municipal en date du 31 octobre 2005 pour un HT de travaux de 268.510,00 € avec accord de subvention du Département de la Moselle – 20/03/2006

- DAR 26632) et que pour leur surcoût, les travaux supplémentaires peuvent faire l'objet d'une demande pour une 2e part de subvention au Département de la Moselle. Pour ces travaux, la dépense pour la 1ère part avait été plafonnée à 106.300,00 € HT.

Il rappelle enfin que la somme complémentaire (correspondant à la 2e part) sera de 197.485,75 € HT :

TOTAL DES TRAVAUX 303.785,75 € HT

- 1^{re} part : demande du 31/10/2005 - 106.300,00 € HT (dépense subventionnable plafonnée)

= SOLDE pour la 2^{me} part : = 197.485,75 € HT

Après divers échanges de vues sur ces travaux et délibération, le Conseil Municipal =

APPROUVE le programme présenté par le Maire,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2007 et ACCEPTE le devis de la DDE de Phalsbourg,

PREND ACTE de l'accord de subvention du Département pour la 1ère part de travaux (dossier D57 : DAR26632),

SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux (2e part) pour un montant HT de 197.485,75 €,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

15. Travaux 2007 - Voirie Rue de la Sarre - Demande de Subvention Départementale

Le Maire présente au conseil municipal la prévision des travaux de voirie pour l'année 2007 à savoir = la réfection et l'aménagement de la Rue de la Sarre - chaussée, trottoirs, qui seront réalisés après l'achèvement des travaux d'assainissement actuellement en cours de commencement.

Il présente ensuite le devis de la DDE de Phalsbourg pour les travaux précités d'un montant total de =

175.468,50 € HT et 209.860,33 € TTC

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux.

Après divers échanges de vues sur ces travaux et délibération, le Conseil Municipal =

APPROUVE le programme présenté par le Maire,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2007 et ACCEPTE le devis de la DDE de Phalsbourg,

SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

a. Installation d'un miroir au croisement Rue de la Forêt - Rue des Chênes

Plusieurs conseillers municipaux demandent l'installation d'un miroir au croisement de la Rue de la Forêt et de la Rue des Chênes. Cette installation sera réalisée prochainement.

b. Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg

Le maire remet à chaque membre présent un document présentant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg. Il leur propose de l'étudier pour le prochain conseil municipal. La délibération correspondante sera prise lors de la prochaine réunion.

c. Situation de Monsieur Bernard LITTNER - Agent Communal Extérieur

Le maire soumet ensuite la position actuelle de Monsieur LITTNER Bernard, sous contrat jusqu'au 31 janvier 2007 (agent territorial des services techniques 30 h 00 / semaine). Les services de l'ANPE proposent d'étudier la possibilité de signer avec Monsieur LITTNER et la Commune, au 1er FEVRIER 2007, un contrat et une Convention de CONTRAT D'AVENIR. Il s'agit d'un contrat aidé d'une durée de 2 ans. Le Maire précise que plusieurs fois, les services de l'ANPE de Sarrebourg, signataires de ladite future convention avaient estimé que Mr LITTNER ne pouvait bénéficier d'un contrat de ce type. Actuellement, nous étudions les dossiers administratifs de l'intéressé afin de déterminer les solutions pour que cette convention soit acceptée. Le dossier sera à reprendre en décembre 2006...

Après un court échange de vues = Préparation du Bulletin Communal 2006 - Limitation de vitesse sur le chemin de Dolving -

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 00.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2006

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 20 NOVEMBRE 2006 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Weber G, Schnitzler L, Fillingier JM, Jacob P, Geoffroy A, Dubois A, Mazerand AM, Friang M, Dresch N.

SECRETAIRE DE SEANCE : Léon Schnitzler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Poirot B.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Modification sur le Compte rendu de la précédente séance (9 octobre 2006) = Un intervenant souhaite que le compte rendu soit plus réaliste sur son intervention. Après discussion, il accepte le compte rendu tel qu'il a été inséré au Registre des Délibérations.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

- La vente annuelle des Brioches de l'Amitié a rapporté cette année la somme de 740,60 €. Le maire remercie les associations qui ont participé à cette vente.

- Le maire donne lecture d'un courrier réponse à la question posée sur le point 1 de la dernière séance (rapport d'activité 2005 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - réalisation de la pré-étude pour l'aire d'accueil des gens du voyage par une société de Toulouse). Le maire précise que le choix a été principalement dicté par le devis moins disant de cette société par rapport aux autres entreprises consultées.

- Le maire donne ensuite lecture d'un courrier de RFF précisant que pour la future création de la ligne LGV EST devant passer sur le ban communal, la variante d'un raccordement à Sarraltroff pour l'accès à une nouvelle gare à Réding (projet abandonné) n'est plus envisagée.

- Le maire fait part ensuite aux conseillers municipaux que les services fiscaux (impôts et trésoreries) vont regrouper leurs guichets afin de pouvoir prochainement, dans le cadre d'une question d'un administré, les renseigner uniformément sur leurs services communs.

- Une vente de bois d'œuvre aura lieu prochainement à Abreschviller. Ce sont 2 lots qui seront mis en vente : 183 m3 de hêtre et 129 m3 de hêtre.

- Les Maire et Adjoint ont honoré dernièrement deux couples qui ont fêté leurs Noces d'Or. Il s'agit de Monsieur et Madame GASSMANN Bernard et Monsieur et Madame ROTH André.

- Des travaux de voirie ont été réalisés dernièrement : mise en place de 3 ralentisseurs dans la Rue des Vergers (avec signature d'un Arrêté Municipal fixant une " ZONE 30 Km/h " sur toute la Rue des Vergers), réalisation et finition des enrobés au Cimetière Communal, et réfection d'un affaissement sur la Parking de la Salle des Fêtes.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Convention RTE - Passage de lignes électriques sur des terrains communaux non boisés**
- 2. Cimetière Communal - Croix - Règlement - Concessions**
- 3. Receveur Municipal - Indemnité de Conseil et de Budget**
- 4. Secrétaire de Mairie - Indemnités pour Travaux Supplémentaires -**
- 5. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - Adhésion au futur Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg**
- 6. Programme de travaux 2007**
- 7. Programme d'Accompagnement de Projets - Aide RTE - Rue de la Fontaine**

8. Création d'une Fontaine dans la Rue de la Fontaine – Fonds de Concours de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg

9. Assainissement de la Commune et pose du Réseau Collecteur

10. Conseil Communautaire de la Comm. de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg

DIVERS

d. Demande de Clôture d'une parcelle de domaine public

1. Convention RTE – Passage de lignes électriques sur des terrains communaux non boisés

Le maire informe les conseillers municipaux que la future ligne 400.000 v Marlenheim – Vigy créée prochainement par RTE traversera 2 terrains communaux et que la future ligne 63.000 v entre le Poste de transformation de Sarrebourg-Nord (Bergholz) et Sarre-Union traversera 3 terrains communaux. Deux conventions seront signées pour prendre en compte les termes applicables à ces franchissements. Le maire donne lecture des deux conventions. Chaque convention prévoit le versement d'un dédommagement forfaitaire de 20,00 € pour le passage de chacune de ces lignes électriques. Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer, avec les services de RTE, les dites conventions. Il accepte le dédommagement de 20,00 € pour l'installation de chaque ligne. Il autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Cimetière Communal – Croix – Règlement – Concessions

Le maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de finitions sont achevés au nouveau cimetière communal (enrobés, fontaines, gazon et plantations...). Il reste à prévoir l'installation d'une croix. Le maire présente un devis de la Société CARRIERE DE NIDERVILLER pour la confection d'une croix en grès rose des Vosges (total TTC : 3.879,04 €). Une comparaison des prix entre ce devis et un devis reçu précédemment pour une croix en granit (identique à celui utilisé pour la Stèle du Jardin du Souvenir et de l'Ossuaire Communal) fait état d'un avantage pour la croix en grès rose nettement moins onéreuse que celle en granit. Plusieurs conseillers municipaux s'interrogent alors sur le fait d'un dépareillement entre la stèle – l'ossuaire et la croix... Le conseil demande au maire que celui-ci sollicite un nouveau devis pour la restauration d'une ancienne croix de chemin.

Une première question est formulée par Monsieur Kugler sur le statut juridique de ce cimetière : il est une extension du cimetière catholique situé autour de l'église paroissiale donc il devrait être régit, d'après lui, par le Concordat ce qui en ferait un " cimetière paroissial ". Après vérification des textes, il s'avère que c'est le Maire, en sa qualité de gestionnaire du patrimoine de la commune (le cimetière en fait partie) qui peut décider du statut du cimetière.

Le maire donne ensuite la parole à Monsieur Kugler pour la lecture d'un modèle de règlement du cimetière communal (Commune de 57 GOIN). Le maire précise qu'il est nécessaire de se prononcer, avant l'acceptation du règlement, sur le fait ou non de la mise en place de concessions. Le conseil municipal après discussion sur le sujet et vote, à l'unanimité décide de ne pas grever l'attribution d'une nouvelle sépulture d'un droit de concession. Un nouveau règlement, dans ce sens, sera proposé aux votes par Monsieur Schnitzler lors de la prochaine séance du conseil municipal.

3. Receveur Municipal – Indemnité de Conseil et de Budget

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil des receveurs des communes et établissements publics locaux, considérant que le receveur municipal fournit à la collectivité des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ; Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 instaurant l'indemnité de budget d'un montant de 30,49 € pour les comptables et receveurs des collectivités locales, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer à Mademoiselle Joëlle METZ, Receveur Municipal, à compter du 1er septembre 2006 =

- l'indemnité de conseil calculée selon le tarif fixé à l'article 4 de cet arrêté, ceci au taux de 100 %,

- l'indemnité de budget de 30,49 € (montant annuel).

4. Secrétaire de Mairie – Indemnités pour Travaux Supplémentaires –

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le secrétaire de mairie (catégorie A) bénéficiait jusqu'à présent de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS). Son cadre d'emploi et les statuts de la Fonction Publique Territoriale ne lui permettent plus de bénéficier de cette indemnité qui doit être modifiée en " Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires " (IFTS) et en " Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections " (IFCE).

L'IFTS peut varier en fonction - du supplément de travail fourni (heures supplémentaires, réunions, mariages, ...) et - de l'importance des sujétions auxquelles le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice de ses fonctions. Le maire précise que le crédit global de ces indemnités est calculé en appliquant un coefficient multiplicateur (compris entre 1 et 8) au montant moyen annuel selon le cadre d'emploi dont relève l'agent.

L'IFCE, quant à elle, est soumise à la réalisation effective de travaux supplémentaires lors des consultations électorales (travaux administratifs, préparation des scrutins, présence aux bureaux de vote...). Lorsque le scrutin donne lieu à deux tours, le crédit fixé est doublé. L'IFCE peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte de consultations électorales. Toutes les consultations électorales sont concernées. L'IFCE est également soumise, dans son calcul, à un coefficient multiplicateur qui dans le cas de l'attribution à un seul agent, ce qui est le cas ici, doit être identique à celui de l'IFTS.

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF =
Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'IFTS et l'arrêté ministériel du 27 février 1962, relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, D'ATTRIBUER à compter du 1er JANVIER 2007, au Secrétaire de Mairie, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat =

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), ceci avec un coefficient multiplicateur de 3 (TROIS),

- l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE), ceci avec un coefficient multiplicateur de 3 (TROIS).

Il précise que les dispositions des indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence. Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 qui stipule que, pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires ou celui d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il relève, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures. Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité trimestrielle pour l'IFTS (proratisée pour la durée hebdomadaire de travail soit actuellement 21,5 / 35e) et après chaque scrutin électoral pour l'IFCE. Dans le cas d'un scrutin à deux tours, le crédit fixé sera doublé. Il précise que les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants (ou taux), ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire. Le maire fixera, par arrêté municipal, le mode de calcul et le coefficient retenu (coefficient 3) pour l'IFTS et l'IFCE qui seront versées à l'intéressé. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal. Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Adhésion au futur Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Pays de SARREBOURG est actuellement structuré sous forme associative : un organe consultatif, le Conseil de Développement, fait remonter ses propositions au Comité Exécutif de l'association qui les valide et définit les conditions de leur mise en œuvre. Or, les premières démarches de contractualisation engagées sous cette forme ont fait apparaître la nécessité de faire évoluer cette structuration, ceci pour porter des projets transversaux à l'échelle de l'Arrondissement et renforcer la capacité du Pays de mobiliser les partenariats financiers. Un des EPCI du Pays a fait part de ses réticences en ce qui concerne la rédaction de certains alinéas de l'article 3 du projet initial de

statuts (objet du syndicat), relatifs au tourisme. La Communauté de Communes des Deux Sarre, sur le territoire duquel le projet " Center Parcs " est prévu, craint que le Pays puisse un jour lever une taxe de séjour à sa place, si elle venait à adhérer au syndicat mixte. Plusieurs réunions ont eu lieu, qui ont conduit à une modification du contenu des statuts, dont la dernière en date a réuni les maires de l'Arrondissement, le 21 septembre dernier. Diverses modifications ont été apportées au projet de statuts. Elles concernent essentiellement le préambule, l'article 3 relatif à l'objet du syndicat mixte (les alinéas concernant la politique touristique étant supprimés), l'article 7.1 (les populations prises en compte étant les populations totales), l'article 7.2 (pour ce qui concerne le cas d'une commune non adhérente à un EPCI), les articles 7.5 et 8.3 (le nombre des réunions du Comité Syndical et du Bureau étant d'au moins quatre par an) et enfin l'article 10. Aussi, il est proposé au Conseil de délibérer dans le cadre de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue de permettre l'évolution des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg lui permettant d'adhérer au futur Syndicat Mixte et de donner son accord quant à son adhésion proprement dite et à l'exercice par le Syndicat Mixte des missions mentionnées au projet de statuts modifié.

Après étude des nouveaux statuts du SM du Pays de Sarrebourg, remis aux conseillers en séance du 9 octobre 2006, le Conseil Municipal, après délibération accepte l'évolution des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg afin de permettre son adhésion au futur Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg.

6. Programme de travaux 2007

Le maire informe les conseillers municipaux que les subventions pour les futurs travaux ont été demandées dernièrement : sonnerie des cloches (par le SIVUT), équipement de la Salle des Fêtes (mobilière et acoustique), éclairage et équipements au Stade Municipal, assainissement dans la Rue de la Sarre, voirie dans la Rue de la Fontaine et la Rue de la Sarre. Il faudra prévoir également des travaux de prévention des crues (travaux hydrauliques), curage et création de fossés, parking du Cordonnier, réseau de lutte contre l'incendie au Lotissement.

Le maire ajoute que d'importants travaux urgents sont aussi à prévoir sur le bâtiment de la Tour et sur le mur de soutènement de la mairie (longeant la RD 43 entre les feux tricolores et le parking du Cordonnier). Il s'agit d'un problème de drainage au niveau de l'ancienne Place du Tilleul à coté de la mairie. Une longue discussion s'engage alors sur les travaux à réaliser pour la conservation de ce bien patrimonial. Le devis pour ces travaux sera présenté ultérieurement.

7. Programme d'Accompagnement de Projets – Aide RTE – Rue de la Fontaine

Le maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre des travaux de construction de la ligne 400.000 v entre Marlenheim et Vigy, RTE propose, dans le cadre de son programme d'accompagnement de projets, une aide financière pour réaliser un projet communal. Le montant de cette aide est fixé à une somme forfaitaire de 163.409,00 €. Il ajoute que les travaux concernés doivent s'inscrire dans le cadre d'un développement durable et/ou l'amélioration du cadre de vie d'un secteur de la commune. Le maire propose que l'aide RTE soit affectée aux travaux d'aménagements paysagers et de sécurisation de la Rue de la Fontaine ainsi que de l'installation d'une fontaine dans cette rue. Ces travaux seront réalisés en 2007. L'aide RTE sera payée en 3 versements (1/3 au début des travaux, 1/3 à 50 % de réalisation et 1/3 à la fin des travaux). Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter et d'affecter l'aide RTE, dans le cadre de son Programme d'Accompagnement de Projets pour le passage de la ligne 400.000v Marlenheim-Vigy pour les travaux d'aménagements paysagers et de sécurisation de la Rue de la Fontaine et pour l'installation d'une fontaine dans cette rue. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et le plan de financement présenté ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. Création d'une Fontaine dans la Rue de la Fontaine – Fonds de Concours de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg

Le maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement de la place de la Fontaine dans la Rue de la Fontaine (avec les travaux de création d'une fontaine) peuvent être subventionnés, en partie, par une aide financière (fonds de concours) de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg.

Il présente le devis de la DDE de Phalsbourg pour ces travaux d'aménagement d'un montant HT de 43.560,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide financière (fonds de concours) de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg pour cette réalisation.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. Assainissement de la Commune et pose du Réseau Collecteur

Le Maire rappelle les 4 nouvelles propositions du Cabinet BEREST pour la réalisation du collecteur d'assainissement (CM du 9/10/2006 point 7) avant le pompage vers la Station d'Épuration de Sarrebourg. Il informe le conseil municipal que techniquement, c'est le projet 4 (pas de bassin d'orage mais un stockage dans des tuyaux enterrés de q2000 situés entre la SNCF et la Sarre = stockage d'une longueur de 108 ml = 424.120,00 € HT) qui serait retenu par BEREST. Après discussions, le conseil municipal demande la validation de ce projet pour réaliser le complément d'études mais sollicite également qu'une étude complémentaire soit réalisée sur le projet 1 (bassin d'orage de 305 m3 situé entre la voie SNCF et la Sarre, sans stockage en ligne dans des tuyaux = 607.175,00 € HT) qui serait éventuellement une solution de replis... Monsieur Kugler souhaite qu'une réunion publique d'information soit programmée. A l'issue du débat, un vote sur le sujet a lieu et le projet de réunion est retenu (9 voix pour – 2 abstentions). Cette réunion sera à prévoir dans les 15 jours à la Salle des Fêtes. Monsieur Wilhelm Daniel de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et Monsieur Turck Jean-Pierre du cabinet d'études BEREST seront conviés à y assister.

10. Conseil Communautaire de la Comm. de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg

Le maire rappelle la démission, en date du 4 septembre 2006, de Monsieur André HACQUARD. Monsieur Hacquard était représentant titulaire de la Commune de Sarraltroff au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. Suite à sa démission, il est nécessaire procéder à une nouvelle nomination de représentant pour siéger au Conseil de Communauté. Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide de désigner comme nouveau représentant pour remplacer Monsieur André Hacquard :

Membre titulaire : Monsieur Jean Marc FILLINGER, Conseiller Municipal
3, rue de Sarrebourg 57400 SARRALTROFF

Membre suppléant : Monsieur Bertrand KUGLER 1^{er} Adjoint
32, rue des Vergers 57400 SARRALTROFF

DIVERS

a. Demande de Clôture d'une parcelle de domaine public

Madame Nadine Dresch prend ensuite la parole pour solliciter du Maire l'autorisation de clôturer la haie située entre sa maison (11 rue des Faisans) et la Rue de la Forêt, ceci suite à l'acquisition d'un chien. Cette haie a toujours été entretenue par Madame Dresch et est incluse dans le domaine public. Une réponse sera donnée ultérieurement.

Après un court échange de vues = divers sujets évoqués lors de la réunion

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

Sarraltroff par l'histoire

RETROSPECTIVE DES ANNÉES 1706 – 1806 – 1906

1706 - Duché de Lorraine – Seigneurie de Sarreck –
Curé = Abbé Jacques Brazzy (enterré dans le
choeur de l'église) – Maire = Sébastien Ried

Naissances 9 (6 garçons et 3 filles).
Mariages 1
Décès 6

1806 - Département de la Meurthe – Evêché de Nancy

Naissances 24 (17 garçons et 7 filles)
Mariages 3
Décès 10 = parmi eux 4 enfants dont 3 nourris-
sons
Curé Abbé Soleil revenu en 1802 d'exil à Am-
sterdam
Maire Stock Jean Pierre
Instituteur Muller Nicolas

1906 - SAARALTDORF – Reischland Elsass-Lo-
thringen – Bezirk Lothringen – Kreis Saarburg
(terre d'Empire d'Alsace Lorraine – Région
Lorraine, District de Sarrebourg) – Evêché de
Metz.

Burgermeister (Maire) Auguste Grosse
Curé Abbé Landfried
Instituteur Jean Scholving
Naissances 12 (3 garçons et 9 filles)
Mariages 6
Décès 13 (dont 4 nourrissons et 2 enfants de 3 et
10 ans).

Les délibérations du conseil municipal en 1906 :

24/01/1906 = Le maire informe le conseil d'une lettre du
cultivateur Antoine Rein datée du 19 de ce mois dans la-
quelle il remet en question la propriété de la parcelle sur la-
quelle le lavoir de la commune situé entre le pont de la Sarre
et le moulin est implanté. Il informe également le Conseil
Municipal que Mr Rein a empêché l'accès à ce lavoir. Le
Conseil Municipal, à l'unanimité, récuse cette action et au-
torise le Maire Grosse à engager des poursuites judiciaires à
l'encontre dudit Rein Antoine.

11/03/1906 = Le conseil municipal vote un crédit de
22,20 Mark pour couvrir l'assurance responsabilité de la
commune.

18/03/1906 = Le conseil municipal vote une taxe de 48 %
soit 1224,50 Mark destinée à compenser le manque à ga-
gner dû au bois d'affouage pour 1906. Le droit d'affouage
est fixé à 15,00 Mark.

18/04/1906 = Les chemins sont déclarés en bon état. Le
Maire informe le Conseil Municipal d'une pétition émanant
de plusieurs propriétaires des berges de la Bièvre du ban de
Sarraltroff qui souhaitent récupérer le droit de pêche et n'ac-
ceptent plus que la commune donne ces rives en location.

Le conseil municipal exprime l'avis que la Bièvre n'appar-
tient pas aux riverains, mais bien à la commune et qu'il est
de l'intérêt des riverains d'assumer les dépenses de travaux
de curage.

L'attribution des droits de pêche a été renouvelée l'an der-
nier et son bénéfice attribué jusqu'en 1914. Le conseil mu-
nicipal déclare toutefois que si la plainte des riverains est
justifiée en droit, il la prendra en compte et leur concèdera
la ristourne du droit de pêche à compter de l'expiration du
bail c'est-à-dire en 1914.

03/05/1906 = Le conseil municipal donne pouvoir au
maire pour représenter la commune dans le litige avec Mr
Rein, se prévalant d'un procès gagné dans le passé.

Une gratification de 50 Mark est allouée au chef de travaux
Asmick de Fénétrange pour la réalisation de la conduite
d'eau et la bonne exécution des travaux de construction du
trottoir jusqu'à la Sarre.

Le conseil municipal se basant sur l'article 2 de la Loi sur l'as-
surance maladie décide que seront assujettis au prélèvement
de la cotisation, les ouvriers travaillant aux champs et en
forêt ainsi que les fonctionnaires.

13/05/1906 = Le conseil municipal rejette la proposition
du Chef de District d'installer des entrepôts à engrais ne dis-
posant pas des ressources nécessaires à ce projet.

Le conseil municipal rejette pour le même motif l'acquisition
de matériel de désinfection, arguant du fait que les impôts ne
cessent d'augmenter.

Le conseil municipal prend connaissance du registre des
vaches et des veaux de plus d'un an d'âge de la commune.
Le nombre d'animaux aptes à la reproduction s'élève à 226.
Le conseil municipal décide l'acquisition de 2 taureaux re-
producteurs pour 900 Mark et fixe le montant de la partici-
pation à charge des possesseurs de vaches. Les possesseurs
de vaches non domiciliés dans la commune qui relèvent du
1.3 du paragraphe 5 de la loi du 9 juillet 1900, sont tenus
de verser 5 Mark au paysan qui s'occupe du taureau, et 5
Mark par saillie.

03/06/1906 = Le montant total du hangar à machines agri-
coles s'élève à 3.892,14 Mark. La dette pour ce hangar
s'élève à 78,30 Mark.

L'acquisition de matériel pour les pompiers accuse un sup-
plément de 63,75 Mark.

Le devis pour la réfection de la conduite d'eau s'élève à 490
Mark.

18/07/1906 = Le conseil municipal fait suite à la demande
du Chef de District pour faire un avant projet d'installation
d'un entrepôt à engrais.

30/07/1906 = Le conseil municipal décide de l'embauche
d'un " Wassermeister " (préposé au service d'eau) et lui alloue
une indemnité de 25 Mark.

Concernant le projet de passerelle métallique au dessus de la
voie à la Gare : le conseil municipal y est formellement op-
posé à cause de la difficulté créée pour les voyageurs munis
de bagages, les enfants et les personnes âgées, les handi-
capés et les aveugles, du danger en hiver. Pour marquer son
désaccord, le conseil municipal dit qu'il ne cèdera aucun ter-
rain. L'administration des chemins de fer préférerait la solu-
tion d'un souterrain de 2 mètres de haut et la commune se
dit disposée à céder, à titre gracieux, le terrain nécessaire.

05/08/1906 = Le conseil municipal fixe les conditions d'at-
tribution du nouveau bail de chasse. Parmi les dispositions
spéciales (art. 6), les frais de rédaction du registre se montent
à 0,05 Mark par article. Plus divers frais supportés par le
bailleur : enregistrement, copie des écrits, nettoyage du local

des ventes aux enchères, les criées, les annonces de journaux ainsi que les " annonces par battement de tambour " à Sarrebourg.

Le conseil municipal décide de délimiter les lots de chasse comme suit :

1er lot : limité par les communes de Oberstinzel, Goerlingen jusqu'au village de Altroff et le vieux chemin de Fénétrange = 321,26 ha.

2e lot : délimité par le vieux chemin de Fénétrange, le chemin de Goerlingen, la commune de Hilbesheim, Réding, Hof, et la Sarre = 487,42 ha.

3e lot : les champs à gauche de la Sarre et le Sarrewald limité par la commune de Hof, et la propriété du Sarrewald appartenant à la Famille Hertz = 201,30 ha.

19/08/1906 = Les vacances d'automne sont fixées du 25 août au 8 octobre. Le conseil municipal alloue 27,80 Mark pour le déménagement du garde forestier communal Hussmann.

02/10/1906 = Les travaux de réfection de la conduite, de prolongement des berges de la Sarre, sont plus chers que prévu. Le conseil municipal décide de recourir à une coupe exceptionnelle dans le bois de réserve pour un montant de 3500 Mark.

Le conseil municipal décide de ne pas prendre en charge le montant de la Caisse de Prévoyance des Professions Agricoles qui se monte à 1240 Mark au motif que les propriétaires fonciers ont refusé de céder le produit des Baux de Chasse à la Commune. Le conseil municipal fixe la mise à prix des 3 lots de chasse à :

1er lot = 550 Mark, 2e lot = 450 Mark, 3e lot = 300 Mark. Le conseiller Dominique Thiry refuse de souscrire à ces propositions.

CONSEIL DES PAUVRES

14/10/1906 = Recettes : 458,96 Mark, Dépenses : 110,69 Mark pour 1906.

Lors de la même séance, le conseil municipal approuve les décomptes relatifs aux travaux et fournitures pour la réfection des conduites d'eau vers la source et l'évacuation des eaux de la fontaine dans la conduite d'eau de la commune.

Le maire est mandaté pour signer un contrat permettant à la commune de céder un chemin aux Chemins de Fer d'Alsace-Lorraine au siège de la Direction Générale Impériale à Strasbourg.

18/11/1906 = Joseph Scheffer, forgeron, âgé de 60 ans est reconduit pour un second mandat au Conseil des Pauvres.

Le conseil municipal prend note du versement de 30 Mark aux trois cochers, conducteurs d'attelages chargés d'évacuer la famille des tziganes, Anton Mazerand, Anton Roos et Nicolas Geoffroy et Bernard. La commune est tenue de procéder à cette évacuation et à prendre les frais à sa charge.

Suite à un courrier au Chef de District, concernant les redevances scolaires, le conseil municipal décide à l'unanimité que le marchand de sable Johann Schäffer, pour ses 4 enfants et Michel Meyer, pour ses 3 enfants scolarisés sont tenus de s'acquitter des redevances scolaires, car les 2 parents travaillant, ils ne font pas partie des nécessiteux de la Commune.

17/12/1906 = En présence du Chef de District et 10 de ses membres, le conseil municipal adopte le projet de construction d'entrepôts à engrais à la condition que sur les 2/3 de la somme (5377 Mark), 2/5 soient subventionnés par le District. Les travaux doivent être exécutés d'ici 2 ans. Une commission est créée pour la fixation des dimensions des entrepôts et la réalisation des travaux.

(Traduction = A. Kugler)

A l'bum souvenir



Noces d'or des époux Gassmann



Noces d'or des époux Roth

A la paroisse



Bénédictio du nouveau cimetière le 5 novembre 2006

La vie de notre communauté paroissiale suit son cours en 2006. Les travaux du chauffage terminés, un autre chantier nous guettait. En effet, les vitraux de l'église commençaient à se délabrer et ceci très sérieusement pour trois d'entre eux. Avec le savoir faire de " L'atelier du Verre Luisant " de St Quirin et plus particulièrement Anne Holtzer, nos vitraux ont retrouvé une nouvelle jeunesse. Comme pour les précédents travaux le conseil de fabrique règlera à la commune le solde HT non subventionné. Merci à eux et plus particulièrement Mr le Maire et au premier adjoint pour leurs démarches auprès des services et organismes compétents.

La fête Dieu comme les années précédentes fut une belle réussite. Merci aux associations, aux jeunes et à tous ceux qui nous aident pour cette manifestation.

François Xavier ROBERT, nouveau séminariste, est parmi nous. Ce passage en paroisse lui permettra de se former et l'aidera dans sa future vocation. Réservons lui un bon accueil parmi nous.

Nous voulons remercier également nos donateurs qui nous aident tout au long de l'année et plus particulièrement lors de la collecte annuelle. Notre gratitude aussi à tous ceux et celles qui oeuvrent pour notre église. Merci à la chorale, Mme Keller, Gaby et Sébastien pour leur dévouement tout au long de l'année.

Bonne année à tous

Au Crédit Mutuel

un GAB à SARRALTROFF

Un guichet automatique de banque (GAB) permettant 24 heures sur 24 d'effectuer des opérations bancaires courantes (retrait d'espèces, dépôt de chèques, consultation de solde, virements internes, etc.) fonctionne à présent à la Caisse de Crédit Mutuel sise 1 rue de Fénétrange à SARRALTROFF.

A cette initiative les utilisateurs pourront rajouter un petit geste pour une grande cause. En effet pour chaque retrait effectué durant ce mois de décembre avec cet automate, le Crédit Mutuel reverse 5 centimes d'euro à une association caritative Lorraine.

Quand Sarraltroff a du cœur, cela vaut bien un petit geste!

Le Crédit Mutuel vous souhaite une bonne et heureuse année 2007.

Le Président du conseil d'administration:

Charles MAZERAND



A l'bum souvenir

*Inauguration
de la foire à la brocante 2006*

ECHOS DE NOS ASSOCIATIONS

Sapeurs Pompiers



Olivier KERN a été nommé au grade d'adjutant

Chers SARRALTROFFOIS et SARRALTROFFOISES,

Encore une année qui s'achève au cours de laquelle le centre de secours a connu de nombreux changements, tant au niveau sapeurs-pompiers qu'au niveau de l'amicale. Pour les sapeurs-pompiers un nouveau chef de centre, l'adjutant KERN Olivier, pour l'amicale un nouveau président, sergent-chef WINKLER Jeannot. Le corps se félicite également d'avoir un capitaine honoraire, capitaine ROTH René,

En plus de tous ces changements nombreuses interventions et manifestations ont constitué le lot quotidien des Sapeurs-Pompiers de Sarraltroff. Feux de cheminée, nids de frelons, nids de guêpes, accident de la route et plus récemment les inondations.... voilà quelques exemples de missions remplies par ces hommes.

Nous vous remercions de votre participation aux manifestations organisées par l'amicale et de l'accueil sympathique que vous nous accordez lors de la vente annuelle de nos calendriers.

Tous les jeunes, dès l'âge de 16 ans peuvent rejoindre notre équipe : il suffit de prendre contact avec nous.

Tous le corps des Sapeurs-Pompiers, le président et les membres de l'amicale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2007.



L'école en feu : thème de la manœuvre des sapeurs-pompiers

Gymnastique Volontaire

Mesdames, Messieurs,

Cette année 2007 a bien démarré. Nous sommes une bonne vingtaine à participer le lundi soir, de 20h à 21h au cours de gymnastique d'entretien assuré par Mme Nicole SCHAEFFER dans le préau de l'école élémentaire.

Nous pratiquons, cette année encore, des activités diverses et variées telles que le step, le cardio-training, les adbos-fessiers, le kick-boxing, etc..., le tout en musique et dans la bonne humeur!

Seul changement cette année, notre association fait désormais partie du Foyer Saint Michel.

Il reste encore quelques places disponibles. Ainsi, si vous souhaitez entretenir votre corps mais aussi votre esprit, venez nous rejoindre.

Toute l'équipe sportive vous souhaite une bonne et heureuse année 2007.



Club de l'Amitié

Nous sommes aujourd'hui plus de 68 membres, tous d'un âge plus que mûr, la doyenne à 90 ans.

Nos activités restent les mêmes. Nous

retrouvons deux fois par mois le jeudi après midi de 14 heures à 18 heures. Pour nos réunions récréatives, nous organisons un concours de

belote et un loto inter associations, mi-mai un repas asperges au restaurant " Au Bœuf " à Schwindratzheim, une petite promenade à Saverne, vers la fin du mois de juin, une petite collation avant d'interrompre nos activités durant la période d'été. Pour l'automne, une sortie à Etting au restaurant chez Bernadette et pour le repas de Noël dans notre salle communale.

Que les nouveaux venus se sentent à l'aise et qu'ils profitent pleinement des distractions au sein du club. Malheureusement, il existe également des moments de tristesse. Nous venons de perdre un de nos membres. Nous en garderons un très bon souvenir. Chers ami et amie vous qui seriez tentés de passer quelques heures de loisir et de réconfort, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Pour terminer, je me joins au comité pour vous souhaiter une bonne et heureuse ANNEE 2007



Rencontre à la Salle des Fêtes

U.N.C. - A.F.N. - S.De.F.

La Section de l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS de SARRALTROFF, à l'image des associations locales, assure sa mission avec foi et compétence. Elle n'a pas à rougir face à ses homologues mosellans, bien au contraire.

En dépit de l'âge de la moyenne de ses adhérents, la Section des Anciens Combattants est toujours aussi active que par le passé, sous l'impulsion du Président et de son comité dynamique et compétent. La Section participe à toutes les cérémonies patriotiques organisées par la municipalité de SARRALTROFF, elle se fait aussi un point d'honneur d'être présente, avec son drapeau aux cérémonies célébrées au sein du sous-groupe de FENETRANGE. Nous participons également à toutes les cérémonies du comité d'entente des associations patriotiques de la région de Sarrebourg.

La Section est particulièrement sensible, tout comme la Municipalité, au dévouement du personnel enseignant qui, lors des manifestations patriotiques, fait participer les élèves. La



Section participe également à toutes les manifestations voulues par les instances départementales de l'U.N.C. (congrès, réunions, etc.)

La section est aussi une amicale : nous prenons le temps de nous divertir : excursions, repas fraternel...

N'hésitez pas à la rejoindre. Vous ne le regretterez pas.

Le Président Willem Albert et son comité vous souhaitent à tous

UNE BONNE ANNEE 2007



Sortie scolaire à Schirmeck-Struthof

Le Souvenir Français de Sarraltroff compte actuellement 78 membres. Au flambeau de la mémoire, le comité ne manque jamais de rappeler aux différentes générations de conserver la faculté de se souvenir de ceux qui sont morts pour la patrie et de transmettre le devoir de mémoire.

Pour entretenir cette action, venez nous rejoindre. Votre générosité nous aidera à accomplir notre mission et à soutenir notre action. La cotisation annuelle est actuellement de 8 € par membre. A ce titre nous observons la plus stricte neutralité.

ACTIONS REALISEES EN 2006 :

Selon nos prévisions, une plaque fut érigée au Monument aux Morts de la Commune de Goerlingen (coût 700 € soit 300 € par le Comité de Sarraltroff, 200 € par la Délégation Départementale du Souvenir Français et 200 € par la Commune de Goerlingen).

Au mois de juin, le comité a organisé une sortie scolaire consacrée à la visite du Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck et camp de concentration du Struthof avec les élèves de CM1 et CM2 de Sarraltroff et Hilbesheim, lesquels ont participé avec beaucoup d'intérêt. Le coût de cette sortie était de 482 € subventionné par 100 € de la Délégation Mosellane du Souvenir Français, 122 € par le Souvenir Français de Sarraltroff et une participation de 5 € par élèves, enseignants et accompagnateurs du Souvenir Français (47 élèves, 2 enseignants, 5 accompagnateurs du SF).

Avant la sortie scolaire, les élèves de CM1 / CM2 de Sarraltroff (classe de Madame Klein) m'ont invité à faire une conférence sur la période 1870/1945, y compris ce que j'ai vécu personnellement comme incorporé de force dans l'armée allemande. Ce fut une conférence très appréciée et opportune, car à leur programme scolaire figure l'histoire de la 1^{re} et 2^e guerre mondiale.

Sur invitation de Monsieur Bernard Bessay, Délégué Général Adjoint du Souvenir Français de Moselle Sud, une réunion de travail eut lieu à Sarraltroff, avec la participation de Monsieur André Montagne, Délégué Général du Souvenir Français de Moselle et Monsieur Jean Fontaine, tréso-

rier départemental du Souvenir Français. 12 présidents, secrétaires et trésoriers sur 13 comités y ont participé.

En 2006, notre drapeau est sorti pour environ 25 cérémonies patriotiques et autres. Le Comité adresse ses vives félicitations et remerciements à Monsieur Théophile Roos, notre porte-drapeau titulaire, toujours présent depuis de nombreuses années. Pour son intense activité au sein de notre association, le diplôme d'honneur de porte-drapeau vient de lui être décerné par Monsieur le Ministre aux Anciens Combattants Ham-laoui Mekachera.



11 novembre 2006 – Remise des décorations et diplômes

Nos remerciements s'adressent également à la Musique Saint Michel, à la Chorale, aux personnels enseignants, aux élèves, aux quêteurs du 1er novembre, aux généreux donateurs et à tous les membres du Comité du Souvenir Français de Sarraltroff.

Bonne Année 2007 à toute la population,

Le Président du Souvenir Français, Robert BEAUVAIS

Sports Réunis de Sarraltroff

Nous sommes à quelques semaines des fêtes de fin d'année et c'est l'occasion pour nous de vous faire part de quelques nouvelles.

Après une saison passée en deuxième division, nous tenons à



Fête de Noël

vous faire part de nos résultats qui sont à nos yeux vraiment satisfaisants puisque nous terminons 3èmes de notre groupe.

Ainsi cette année s'est déroulée sans problème particulier puisque de nombreux joueurs se sont joints à notre équipe. Nous sommes tous enchantés d'avoir pu rétablir notre équipe B qui a été renforcée par quelques joueurs de l'équipe B de Langatte que nous remercions.

Du côté des jeunes joueurs, l'équipe des débutants nous a rapporté de bons résultats malgré le départ de leurs entraîneurs, tout comme l'équipe des Benjamins.

L'équipe des moins de 18 ans s'est jumelée avec celle d'Hilbesheim pour cause de manque de joueurs. Leurs matchs ont tous été joués avec une bonne maîtrise et de bons résultats, malgré quelques petites défaites...

Cette année, la commune nous a réinstallé l'éclairage du petit terrain. Les entraînements ont donc pu reprendre en soirée.

Afin de détendre un peu nos joueurs avant de reprendre les matchs de retour, nous organisons de nouveau cette année un week-end ski auquel tous les joueurs du club pourront participer.

Gymnastique douce des seniors

Nous nous retrouvons deux fois par mois, le lundi de 14 heures à 15 heures.

Nous sommes un petit groupe de 21 personnes mais nous sommes toujours aussi dynamiques que l'an dernier, nous ne manquons pas d'activité grâce à notre sympathique animatrice Nicole SCHAEFFER.

Elle fait travailler notre corps dans la détente. Le sport a pour but de se sentir à l'aise dans sa tête et dans son corps.

N'hésitez pas à nous rejoindre.



Les crécelleurs, une tradition ancestrale

A l'bum souvenir

L'année 2006 restera probablement dans les esprits comme exceptionnelle, notamment pour les mirabelles (bien qu'elles éclatèrent) et les pommes, les fruits vedettes de nos vergers lorrains. L'ensoleillement et la canicule en sont responsables. Il faut selon les prévisionnistes de la météorologie et du climat nous habituer dorénavant à ces sautes d'humeur du climat. Tout comme aux abondantes chutes d'eau capables de provoquer en un temps minimum d'importants dégâts en un seul endroit. L'actualité nous en fournit de tragiques exemples régulièrement : c'est un phénomène nouveau.

Si les récoltes de pommes furent exceptionnelles, leur conservation est désastreuse. Il faut surveiller son fruitier et éliminer régulièrement les fruits pourris.

La moniliose qui se reconnaît sur les fruits par des liserés blanchâtres, doit être traquée.

L'état sanitaire de vos arbres et de votre verger doit vous préoccuper particulièrement cette année.

Il faudra, en effet, veiller à effectuer les traitements préventifs d'hiver, traitement aux huiles anthracéniques, au goudron de Norvège, pourquoi pas, surtout si l'arbre a déjà un certain âge. Sinon, un ou des traitements à la bouillie bordelaise feront l'affaire. Il convient aussi de ramasser tous les fruits tombés à terre, de débarrasser les arbres de tous ces petits fruits momifiés qui restent collés aux branches et de les évacuer vers la poubelle plutôt que sur le tas de compost.

Il y a fort à parier qu'après une récolte aussi importante, il y ait une phase de repos des arbres : l'alternance. D'où



l'intérêt d'assurer un bon état sanitaire. Faudra-t-il tailler long ou court : à priori court, car cela permettra de fabriquer du jeune bois pour l'année suivante, ce qui est un facteur de réussite pour avoir de beaux fruits.

N'oublions pas les petits fruits, d'éclaircir les touffes de groseilliers et de cassis : nous serons peut-être contents l'année prochaine, en cas d'alternance, d'en disposer pour les confitures

QUOI DE NEUF A LA SOCIETE D'ARBORICULTURE ?

Le nombre de nos sociétaires se maintient et nous avons le plaisir de compter parmi nous un nombre important de sociétaires de Goerlin-

gen : ils sont les bienvenus dans notre association : il n'y a pas qu'à la Société d'Arboriculture mais égale-

ment dans d'autres associations que nous nous retrouvons : c'est un bien et un plaisir partagé.

Comme vous le savez, vous pouvez emprunter gratuitement du matériel si vous êtes membres : atomiseur, élagueur, taille haie, scarificateur et cette année, pour ceux qui souhaitent faire du jus, un broyeur à fruits.

Enfin, merci de votre fidélité à notre vente de géraniums et d'annuelles au printemps, de chrysanthèmes à l'approche de la Toussaint que nous effectuons au profit du CAT d'Albestroff.

**Bonne Année Verte à Tous
Bonne Santé**

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES
DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

Donneurs de Sang

Donner son sang, c'est assurer la chaîne de la solidarité qui unit les hommes. Donneurs aujourd'hui, nous serons peut-être receveurs demain.

Au cours de l'année 2006, nous avons enregistré 259 dons qui se répartissent comme suit :

A SARRALTROFF	le 6. 1.2006	63 dons
	le 17. 3.2006	73 dons
A GOERLINGEN	le 16. 6.2006	43 dons
A SARRALTROFF	le 20.10.2006	80 dons

Les dates et les lieux des collectes prévues pour 2007 sont :

SARRALTROFF	le 5.1.2007
OBERSTINZEL	le 16.3.2007
GOERLINGEN	le 6.07.2007
SARRALTROFF	le 19.10.2007

Merci à tous les généreux donateurs ainsi qu'à tous ceux qui nous soutiennent.

Bonne Année et Bonne Santé.

C'est en 1995 qu'un groupe de jeunes de Sarraltroff tous passionnés par le monde du son et de la nuit décidèrent sous la direction de Christophe BIRKEL de créer une association de Dj's afin de pouvoir organiser des soirées pour les jeunes de la région et de vivre toujours plus leur passion.



Soirée " Capitaine de soirée " 18 février 2006

et tout en se spécialisant dans le domaine électro- house.

Aujourd'hui Mégawatts anime également tous styles d'événements comme le Téléthon, anniversaires, mariage...

Pour plus de renseignements visitez notre site internet www.megawatts-anim.com

Ou contactez-nous au 03 87 63 20 41 ou 06 30 51 95 17.

L'association à but non lucratif a pour objet l'animation la sonorisation et la location de soirée publique et privée, dont l'intégralité des recettes servent principalement à financer les locations de salle, et l'achat de matériel de son et lumière.

Après quelques années les membres durent pour des raisons privées ou professionnelles se résigner à mettre fin à leurs activités.

C'est donc en 2005 qu'une nouvelle équipe présidée par Mathieu GASSMANN prit " la relève " toujours aussi motivée et passionnée.

Depuis plus d'un an, les 12 membres qui constituent cette association ainsi que leurs nombreux d'amis tous bénévoles, prêts à retrousser leurs manches pour de grands moments se sont engagés, soutenus et encadrés par les anciens pour leurs premiers pas dans ce milieu à faire vibrer les " dance floors " sur des sons des années 80 à nos jours en passant par tous les styles musicaux allant du R&B à la techno trance

LA FOUILLE " PREVENTIVE " PAR SONDAGES AU BERGHOLZ

Le futur poste 225/63 Kv de Sarrebourg-Nord doit voir le jour sur le Bergholz dominant la vallée de la Sarre. Par sa position topographique, ce point haut était susceptible de livrer des vestiges archéologiques. Les sondages mécaniques ont été menés le 4 juillet 2005 par le personnel de l'INRAP. Ils ont été effectués à l'aide d'une pelle mécanique munie d'un godet lisse de 1,80 m de large. Entre 6,5 et 8,5 % de l'emprise du projet ont été évalués selon les secteurs par des tranchées de 1,2 m de large pour environ 10 m de long réalisées en quinconce. Le mobilier recueilli a été lavé et stocké au dépôt archéologique du Musée du Pays de Sarrebourg.

Contexte géographique et géologique

Le terrain concerné par le projet est situé sur le point haut du Bergholz (327 m). Selon la carte géologique, il est implanté sur des limons, en fait des argiles sableuses épaisses de 0,3 à 0,6 m recouvrant le Muschelkalk (calcaire coquillier).

Contexte historique et archéologique

On connaît une voie supposée antique traversant d'est en ouest le Bergholz (Marcel Lutz) signalée au début du siècle, à Hilbesheim le long du chemin menant au Bergholz un foyer de la période Hallstattienne (Marcel Lutz 1954), 2 monnaies de l'empereur Néron, de la céramique du 1er siècle, une mo-

saïque polychrome détruite vers 1970 dans la Rue de l'Abreuvoir, côté ouest (à Hilbesheim) une importante villa en partie fouillée en 1911 et 1970 au lieu-dit " Les Murs Païens ".

LES RESULTATS DE LA FOUILLE

Nous ne détaillerons pas les résultats des fouilles. En résumé, 2 zones ont livré des vestiges archéologiques constitués de structures en creux (fosses, fossés et creusements liés à des emplacements de poteaux). Ces types de vestiges semblent correspondre à un ou deux sites d'habitats associant structures fossoyées et constructions en bois. La datation précise de ces vestiges est difficile. Quelques tessons permettent de situer les vestiges de la zone 1 à la Protohistoire. Le mode de construction (structures en bois) est en faveur de cette datation.

Les résultats de cette fouille dite " préventive " par sondage ne permettent toutefois pas de déterminer l'impact du projet qui détruira toute archive du sol à cet endroit. Elle permet simplement de supposer qu'il y avait des habitations en bois aux endroits sondés, peut-être de l'Age du Fer et du tout début de l'époque gallo-romaine (750 à 20 avant JC).

Synthèse à partir du rapport établi par Sébastien Calduch y Sancho et Nicolas Meyer de l'INRAP (04/07/2005).

LES VITRAUX DES FRERES NICOLAS DE ROERMOND DE L'ÉGLISE DE SARRALTROFF

Dans l'église paroissiale Saint Michel de Sarraltroff se trouvent deux vitraux que le conseil de fabrique se propose de restaurer. On dit d'eux que ce sont les plus anciens. Dans les archives du Conseil de Fabrique que j'ai consultées, je n'ai rien trouvé, ni facture, ni délibération, ni date...

Ces deux vitraux ont des couleurs chatoyantes et représentent :

l'un, celui qui se trouve à gauche à côté de l'autel de la Vierge, une scène du mystère du Rosaire, à savoir la vision de Saint Dominique à qui la Vierge montre le chapelet, l'autre, à droite, du côté de Saint Joseph, une scène de la Sainte Famille.

Celui de gauche est signé en bas " Nicolas Frères - Rurremode Hollande ". C'est donc la seule indication que nous possédons.

Nous savons que l'église a été agrandie avec l'abbé Brazzy, que Dominique Labroise y exécuta les belles boiseries à l'instigation de l'abbé Soleil, exilé à Amsterdam pendant la Révolution et revenu à Sarraltroff où il mourut en 1822.

Le mobilier de l'église est de style baroque avec des ors et comme sur la prédelle de l'autel principal des miroirs pour refléter la lumière des cierges et des ors. Dans les églises baroques, du moins au départ, il n'y avait pas de vitraux mais plutôt des vitres pour laisser entrer la lumière et faire briller les ors.

A partir du milieu du XIXe siècle, porté par le mouvement romantique, les artistes verriers redécouvrent les vieilles techniques des maîtres verriers du Moyen Age qu'on avait oubliées, notamment la technique de la grisaille au plomb. L'art du vitrail se développe. C'est peut-être la raison pour laquelle l'église de Sarraltroff s'équipe en vitraux...

Dans les archives du conseil de fabrique on retrouve la mention d'une dépense et d'une réparation de vitres vers les années 1870. Est-ce ce qui décida l'achat d'un vitrail ? Ou alors une Mission ? " Rurremode " correspond en fait à " Roermond " en néerlandais.

Pour en savoir plus, nous avons interrogé le Conservateur des archives de la Ville de Roermond dans le Limbourg. Roermond est une petite ville près de Maastricht (Pays-Bas). En fait les " Nicolas Frères " étaient les fils de Frans NICOLAS qui s'installe comme verrier dans sa ville natale vers 1855 et effectue d'abord des travaux de restauration en Allemagne et en Belgique. Le bonheur pour lui, c'est qu'à Roermond est né quelqu'un qui deviendra un architecte de renommée mondiale : Pierre Cuypers. Grâce à cette coopération, l'atelier de F. Nicolas devient le plus important de Hollande au point de prendre un caractère industriel. Frans Nicolas est obligé d'y introduire la spécialisation dans les tâches avec ceux qui font le dessin du sujet, d'autres la fabrication du carton, la découpe du verre, la mise en peinture, la fabrication du vitrail. Initialement les sujets étaient créés par Frans Nicolas lui-même, mais vers la fin du 19e siècle, il recrute de plus en plus de créateurs étrangers.

Les peintres eux-mêmes finirent par se spécialiser en ne réalisant qu'une partie de l'œuvre. On distinguait ceux qui ne peignaient que les couleurs chair (visage et mains), les drapés, les décors. Ceci eut parfois pour conséquence des œuvres de caractère impersonnel...

Tous les styles étaient représentés.

L'atelier est reconnaissable par l'abondante palette de couleurs qui au 19e siècle était en grande partie composée de jaune doré, de vert pré, de bleu turquoise, de rouge alors qu'au 20e siècle, on a préféré le violet et le gris.

Dans son ensemble, les productions de l'atelier furent d'un haut niveau technique au point que dès 1863 Frans Nicolas



donnait des garanties sur la durabilité des œuvres fabriquées dans son atelier.

En 1880, les deux fils de Frans Nicolas, Charles et Frans Junior, s'associent et dès lors l'entreprise prend le nom de " NICOLAS ET FILS ". Frans Junior se consacre à la conception et Charles s'occupe des affaires.

C'est de cette entreprise et de ces deux frères dont il est question à Sarraltroff...

L'atelier Nicolas livre tous les Pays-Bas et exporte en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, en Amérique du Nord, en Australie, aux Indes. Aux États-Unis, Frans Stoltzenberg, anciennement associé à Cuypers dans une fabrique de meubles d'église, les représente en 1889.

Le descendant de Nicolas, Joep Nicolas, devient encore plus célèbre, surtout à partir de 1920, mais en 1939, du fait des risques de guerre, il vend l'entreprise familiale à Max Weiss,



le gérant de l'atelier et émigre aux Etats-Unis. C'est peut être le représentant le plus illustre de cette dynastie.

C'est donc entre 1880 et 1900 qu'il faut situer la date de l'achat de ces vitraux et leur installation à Sarraltroff.

Comment ? Par qui ? Les archives sont muettes... Est-ce aussi un don de Nicolas Louis, ancien instituteur de Metting retraité à Sarraltroff dont il était originaire et qui fut un grand mécène de notre commune. Nous ne le savons pas. Sarraltroff faisait partie de l'Allemagne à cette époque, le commerce de l'art sacré était florissant et la firme Nicolas avait une représentation commerciale dynamique, ce qui explique probablement la présence de ces vitraux dans notre église. A notre connaissance, il n'en n'existe pas d'autres ailleurs dans la région, mais il n'existe pas de répertoire régional des vitraux.

Bertrand Kugler:

Sources bibliographiques :

Archives du Conseil de Fabrique de Sarraltroff,

Article : l'Atelier F. Nicolas en Zonen.

Nos remerciements vont à Annemieke Broeke du Stedelijk Museum de Roermond (Hollande), qui nous a communiqué les informations sur F. Nicolas Frères et à Maryline Delubriat-Loysel de Nimègue (Hollande) qui a assuré la traduction du néerlandais en français.

Anne Holtzer, artisan à l'Atelier du Verre Luisant qui a restauré les vitraux de l'église en septembre 2006 est la petite fille de Hélène Holtzer née Sonntag (1910-1987), coiffeuse à Sarrebourg, née à Sarraltroff.

A l'album souvenir



Bénédicte Lamolette rejoint d'autres horizons.

Le maire Francis Mathis a tenu à honorer les enseignants pour leur dévouement tout au long de l'année pour les enfants du village, au cours d'une fête qui a réuni les adjoints Bertrand Kugler, Léon Schnitzler et Alfred Dubois. Ses remerciements sont allés spécialement à Bénédicte Lamolette sur le départ pour une nouvelle affectation. Le maire lui a offert une plante et tous ont partagé le verre de l'amitié.



La prévention routière à l'école

Les enfants des cours de CM1 et CM2 de Mme Klein ont bénéficié des conseils avertis des gendarmes, de la brigade motorisée de Sarrebourg, de l'adjutant-chef de réserve Xavier Kaul et du maréchal des logis chef, Louis Gunzle.

A l'issue de la matinée, les enfants ont répondu à un questionnaire testant leurs connaissances de la circulation. L'après-midi a été consacré à la pratique avec des vélos.

Tous les enfants ont été gratifiés d'un permis de circuler, mais tous ont pris conscience des risques encourus et promis de respecter le code de la route.

LA PETITE SCIERIE REIN DE SARRALTROFF

Près du Moulin de Sarraltroff, ancien moulin à farine datant de 1695, se trouve une petite bâtisse qui était la petite scierie du moulin.

En fait, 2 scieries ont existé :

- la première fonctionnait avec une scie à ruban puis une seconde avec une lame verticale (de marque Guillet) dans la cour,
- la seconde, avec un mécanisme à lame horizontale (de marque Husson), de l'autre côté de la route.

REIN Antoine (le grand-père), père de Jacques eut l'idée en 1908 de transformer son moulin à grains en petite unité hydroélectrique. L'énergie fournie fut d'abord utilisée à des fins domestiques mais permit progressivement d'alimenter une petite scierie, une batteuse et un concasseur à céréales (pour les villageois) et finalement à partir de 1913/1914 l'ensemble du village en électricité. De



fabrication d'huisseries, mais il y avait aussi des clients plus importants comme Bieber à Waldhambach ou Salmon de Strasbourg qui utilisait surtout du charme pour fabriquer des billots pour les bouchers.

La scierie débitait annuellement de l'ordre de 2000 à 2500 m³ de bois en majorité du chêne, dont 350 m³ de charme et un peu de hêtre.

Le travail était difficile car les lames étaient affûtées à la main : les journées commençaient à 6 heures pour se terminer dans la nuit. Les grumes étaient véhiculées jusqu'à la scierie d'abord par des attelages de chevaux puis par des grumiers.

Antoine Rein, aujourd'hui retraité, ajoute : " Je suis admiratif devant ce qu'ont pu réaliser nos ancêtres avec les faibles moyens dont ils disposaient ".

Bertrand Kugler

plus, l'activité de meunier avait fini par devenir insuffisante.

La scierie à plat fut installée par Antoine REIN (petit-fils au même prénom) qui travailla comme scieur dès l'âge de 16 ans et jusqu'à l'âge de 26 ans quand, après son mariage, il racheta la ferme du Sarrwald pour se consacrer exclusivement à l'agriculture.

Lors de la période de reconstruction qui suivit la guerre de 1939/1945, les grumes à scier avaient des diamètres de 1 mètre à 1,10 mètre alors que la scie verticale n'admettait que des diamètres de 0,80 mètre... En effet, jusque là, on utilisait moins de bois d'œuvre et près de 90 % du bois exploité servait au chauffage domestique.

Les clients de la scierie étaient des artisans menuisiers et ébénistes pour la



Ma banque et mon assurance
au quotidien...

en toute confiance

Vous voulez disposer de tous les produits et services de la banque et de l'assurance. Vous préférez vous adresser à un interlocuteur unique qui vous connaît bien. Vous avez envie de bénéficier de taux de crédit avantageux, de tarifs clairs et de services performants. Au Crédit Mutuel, nous faisons tout pour répondre à vos attentes afin que vous puissiez vivre au quotidien une relation en toute confiance.

Meilleurs Vœux pour l'année 2007

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Etangs et Deux Provinces
1, rue du Maréchal Leclerc
57930 Fénétrange
Tél : 0820 891 543*